

**FORÊT DOMANIALE**  
**DE CHOQUEUSE**  
**445,51 HA**  
**REVISION**  
**D'AMÉNAGEMENT FORESTIER**  
**2005 - 2024**

Série unique de production de bois d'oeuvre feuillu de qualité et d'accueil du public,  
tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

Altitude supérieure : 160 m

moyenne : 150m

inférieure : 142m

Essences en surface en 2004 :

. Chênes autochtones	77,0%
. Hêtre	7,0%
. Frêne	2,0%
. Châtaignier	3,0%
. Peuplier	2,0%
. Fruitiers	1,5%
. Autres feuillus	7,0%
. Sapin de Vancouver	0,5%

---

100,0%

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>1</b>
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>1</b>
<b>RENSEIGNEMENTS GENERAUX</b> .....	<b>3</b>
<b>0.1 DÉSIGNATION ET SITUATION DE LA FORÊT</b> .....	<b>3</b>
<b>0.2 SURFACE DE LA FORÊT</b> .....	<b>4</b>
<b>0.3 PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE</b> .....	<b>5</b>
<b>0.4 PARCELLAIRE</b> .....	<b>5</b>
<b>TITRE I</b> .....	<b>7</b>
<b>ANALYSE DU MILIEU NATUREL</b> .....	<b>7</b>
<b>I.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES</b> .....	<b>7</b>
I.1.1 TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE .....	7
I.1.2 - CLIMAT .....	7
I.1.3 - GEOLOGIE.....	9
I.1.4 - PEDOLOGIE .....	9
I.1.5 - SYNTHÈSE DES FACTEURS ECOLOGIQUES : LES STATIONS.....	9
<b>I.2 - HABITATS NATURELS</b> .....	<b>11</b>
<b>I.3 - ZNIEFF ET ZICO</b> .....	<b>11</b>
<b>I.4 - FLORE</b> .....	<b>11</b>
I.4.1 - ETAGES ET SÉRIES DE VÉGÉTATION.....	11
I.4.2 - RELEVÉ DES ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES .....	11
I.4.3 - RÉPARTITION DES ESSENCES FORESTIÈRES .....	12
I.4.4 - PEUPELEMENTS ET ARBRES BIOLOGIQUEMENT REMARQUABLES .....	12
I.4.5 - PRÉCISIONS SUR L'ÉTAT SANITAIRE DES PEUPELEMENTS.....	12
<b>I.5 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS</b> .....	<b>13</b>
<b>I.6 - FAUNE SAUVAGE</b> .....	<b>18</b>
I.6.1 - RELEVÉ DES ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES .....	18
I.6.2 - AUTRES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LA FORÊT .....	18
I.6.3 - SITUATION PAR RAPPORT AUX CAPACITÉS .....	19
D'ACCUEIL DE LA FORÊT.....	19
I.6.4 - PRÉCISIONS SUR L'ÉTAT SANITAIRE .....	19
<b>I.7 - RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU</b> .....	<b>19</b>
<b>I.8 - RISQUES D'INCENDIE</b> .....	<b>19</b>

<b>TITRE II</b> .....	<b>21</b>
<b>ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX</b> .....	<b>21</b>
<b>II.1 - ACCUEIL DU PUBLIC</b> .....	<b>21</b>
<b>II.2 - PAYSAGES</b> .....	<b>22</b>
<b>II.3 - RICHESSES CULTURELLES</b> .....	<b>22</b>
<b>II.4 - PRODUCTION LIGNEUSE</b> .....	<b>22</b>
<b>II.5 - AUTRES PRODUCTIONS</b> .....	<b>23</b>
<b>II.6 - ACTIVITES CYNEGETIQUES</b> .....	<b>23</b>
<b>II.7 - SUJETIONS DIVERSES</b> .....	<b>23</b>
<b>II.8 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE     SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER</b> .....	<b>23</b>
<b>TITRE III</b> .....	<b>25</b>
<b>GESTION PASSEE</b> .....	<b>25</b>
<b>III.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES</b> .....	<b>25</b>
III.1.1 TRAITEMENTS ANTERIEURS.....	25
III.1.2 - DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER.....	26
<b>III.2 - TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL</b> .....	<b>28</b>
<b>III.3 - ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS</b> .....	<b>28</b>
<b>TITRE IV</b> .....	<b>31</b>
<b>SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES,</b> .....	<b>31</b>
<b>PRINCIPAUX CHOIX</b> .....	<b>31</b>
<i>Durée d'application : 20 ans</i> .....	<b>31</b>
<b>IV.1 - EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES</b> .....	<b>31</b>
<b>IV.2 - DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORÊT EN     SERIES</b> .....	<b>32</b>
<b>IV.3 - DECISIONS FONDAMENTALES</b> .....	<b>32</b>
IV.3.1 - MODE DE TRAITEMENT.....	32
IV.3.2 - ESSENCES OBJECTIF ET CRITERES D'EXPLOITABILITÉ.....	32
IV.3.3 - DETERMINATION DE L'EFFORT DE REGENERATION.....	34
IV.3.4 - CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....	34

<b>TITRE V</b> .....	<b>39</b>
<b>PROGRAMME D' ACTIONS</b> .....	<b>39</b>
<b>V.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER</b> .....	<b>39</b>
<b>V.2 - PROGRAMME D' ACTIONS</b> .....	<b>39</b>
V.2.1 - OPERATIONS SYLVICOLES : COUPES .....	39
V.2.2 - OPERATIONS SYLVICOLES : TRAVAUX .....	45
V.2.3 AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN .....	48
DE LA BIODIVERSITÉ .....	48
V.2.4 GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE - CHASSE ET PÊCHE.....	48
V.2.5 - DISPOSITIONS CONCERNANT LES PRODUCTIONS DIVERSES.....	48
V.2.6 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC .....	49
V.2.7 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES .....	49
V.2.8 - PROTECTION DES SITES D'INTERET CULTUREL .....	49
V.2.9 - PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	49
V.2.10- DEFENSE CONTRE LES INCENDIES .....	49
V.2.11 MESURES GENERALES D'ORDRE SANITAIRE .....	49
V.2.12 PROGRAMME D'OBSERVATIONS ET DE RECHERCHES .....	50
<b>V.3 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORÊT..</b>	<b>50</b>
<b>TITRE VI</b> .....	<b>51</b>
<b>BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER</b> .....	<b>51</b>





## **PREAMBULE**

La dernière année d'application de l'aménagement de la forêt domaniale de CHOQUEUSE est 2007. Une première modification de cet aménagement est intervenue en 1998 à la suite de deux acquisitions de propriétés totalisant une surface de 69 ha, et de difficultés d'application de l'aménagement. Depuis lors est survenue la tempête du 26 décembre 1999. Celle-ci, ravageant les parcelles de résineux et pratiquement tous les taillis, a compromis largement les choix qui avaient été faits, nous obligeant à effectuer une révision anticipée de l'aménagement.



## **TITRE 0**

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

#### **0.1 DÉSIGNATION ET SITUATION DE LA FORÊT**

(Cf. plans de situation N°1 et 2)

**Nom :** forêt domaniale de CHOQUEUSE.

**Propriétaire :** L'Etat français.

#### **Origine de la forêt**

(Cf. annexe N°1 historique et carte N°3 origine de la propriété)

La forêt de Choqueuse a été concédée aux religieuses de l'abbaye de JOUARRE par le roi Louis le Débonnaire. Bien ecclésiastique, elle est devenue bien national à la Révolution de 1789. Ce sont ensuite ajoutées deux acquisitions récentes résumées dans le tableau ci-dessous.

Date d'acquisition	Origine	Surface (ha)
Révolution de 1789	Abbaye de JOUARRE	376,74
22/03/1991	Acquisition « le HEGARAT »	27,84
25/01/1995	Acquisition « PICKETTY »	40,93
TOTAL		445,51

**Situation administrative :**

(Cf. carte des limites et situation administrative N°4)

Département de **SEINE ET MARNE**

Arrondissement de COULOMMIERS

Canton de REBAIS

Communes de : DOUE

Arrondissement de MEAUX

Canton de LA FERTE SOUS JOUARRE

Communes de : JOUARRE

**Situation forestière :**

(Cf. plan n°5 )

Région de la BRIE de l'Inventaire Forestier National (région N°005)

Les Directives Locales d'Aménagement des forêts domaniales applicables sont celles d'**Île-de-France**

**Circonscription gestionnaire de l'Office National des Forêts:**

Direction Territoriale d'**ÎLE DE FRANCE NORD OUEST**

Agence de **SEINE-ET-MARNE**

Unité territoriale de **LA BRIE BOISEE**

Triage de **JOUARRE**

**0.2 SURFACE DE LA FORÊT**

(Cf. annexe N°2 références cadastrales)

Commune	Surface cadastrale	Surface au TGPE	Différence
JOUARRE	440ha 40a 30ca	440ha 40a 30ca	0
DOUE	5ha 10a 60ca	5ha 10a 60ca	0
Total	445ha 50a 90ca	445ha 50a 90ca	0

La maison forestière des Abbesses (1ha 09a 53ca) n'est pas comprise dans la surface de la forêt.

**La surface forestière retenue** est donc la surface cadastrale soit 445ha 50a 90ca arrondie à **445,51ha**. Déduction faite de la surface de l'emprise de la ligne électrique soit 2,70 ha, on obtient une surface utile de **442,81ha**.

### **0.3 PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE**

Une délimitation partielle des acquisitions a été réalisée du 9 au 12 décembre 1996 par un géomètre expert.

### **0.4 PARCELLAIRE**

(Cf. annexe N°3 : Parcellaire)

Le parcellaire reste inchangé par rapport à la modification d'aménagement du 29 juin 1998. Les surfaces des parcelles ont été recalculées à l'aide du SIG après avoir amélioré la précision de la cartographie à l'aide du GPS et d'orthophotoplans, en les ajustant aux surfaces cadastrales.



# TITRE I

## ANALYSE DU MILIEU NATUREL

### I.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES

#### I.1.1 TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

L'altitude de la forêt se trouve entre 142 mètres et 160 mètres d'altitude. Cette partie de la Brie est légèrement vallonnée. La forêt présente des pentes pouvant aller jusqu'à 5%. Le ru de Bourgogne qui prend naissance dans la parcelle 144 traverse la plaine agricole puis les parcelles 103 et 126. Quatre autres rus, dont un fait limite avec le bois de Doue, parcourent le sud de la forêt. D'autres vallons secs se trouvent au nord de la forêt. Ces rus génèrent des vallons séparés par des buttes plus ou moins marquées. Ce relief, même s'il peut paraître faible, a une influence marquée sur les stations forestières.

#### I.1.2 - CLIMAT

(Cf. annexe N°4 : données climatiques)

Les DILAM d'Île-de-France qualifient le climat de la région de "climat océanique séquanien". Il est caractérisé par l'affrontement entre les influences océaniques et semi-continentales.

Le poste météorologique le plus proche est celui de SAINT CYR SUR MORIN situé à 62 mètres d'altitude et à une distance de 4 kilomètres au nord.

Les données sont relevées depuis 1972 pour les températures, et depuis 1956 pour les précipitations.

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>P</b> = précipitation moyenne annuelle : <b>741 mm</b></li><li>- précipitations moyennes pendant la saison de végétation (Avril à Octobre) : <b>417 mm</b></li><li>- <b>T</b> = moyenne annuelle des températures : <b>10,8°C</b></li><li>- <b>M</b> = moyenne des températures du mois le plus chaud (Juillet) : <b>18,7°C</b></li><li>- <b>m</b> = moyenne des températures du mois le plus froid (Janvier) : <b>3,5°C</b></li></ul> |
|---|



Indice de de Martonne : 
$$I = \frac{P}{T + 10} = \frac{741}{10,8 + 10} = 35,6$$

On considère qu'une valeur située entre 30 et 50 correspond à un climat propice aux feuillus tempérés.

Quotient pluviométrique d'Emberger :

$$Q = \frac{1000XP}{(M + m)(M - m)} = \frac{1000X741}{(273,15X2 + 18,7 + 3,5)(18,7 - 3,5)} = 171,5$$

M et m étant exprimés en degrés Kelvin.

Une valeur supérieure à 100 pour le quotient d'Emberger indique un climat humide.

Au total la forêt de CHOQUEUSE bénéficie donc d'un climat doux et humide. Cependant cette douceur peut masquer des contrastes assez marqués :

- température la plus basse : **-20,5°C** en janvier 1985
- température la plus haute : **40,0°C** en août 2003

On peut également noter que si les précipitations pendant la saison de végétation sont en moyenne de 417 mm, elles sont descendues à 167 mm en 1976, et qu'elles ont été inférieures à 400 mm 7 fois depuis 1980. En outre l'évapotranspiration potentielle (ETP), calculée selon la formule de Thornthwaite, est en moyenne de 581 mm pendant la même saison de végétation, et jamais inférieure à 550 mm. Par contre la moyenne annuelle de l'ETP, 668 mm, induit un bilan hydrique excédentaire. Cependant le déficit hydrique apparent pendant la saison de végétation est largement compensé par la réserve utile en eau d'un sol limoneux très profond.

Le vent a été facteur de dégât très important. Outre la tempête du 26 décembre 1999 qui a terriblement touché la forêt, celle du 3 Février 1990 a causé des dégâts importants provoquant la récolte de 1042 m<sup>3</sup> de bois feuillus renversés. La rose des vents nous indique des vents dominants de sud-ouest, et en deuxième rang de nord-nord-est. Lors de la dernière tempête pratiquement tous les résineux ont été détruits cassés et renversés, pratiquement tous les taillis ont été mis à terre, les peupliers ont également été fortement touchés. Même les gros chênes ont eu à souffrir du vent. Outre le fait que la forêt s'est trouvée dans la zone de force maximale du vent lors de la tempête de 1999, l'importance des dégâts dans tous les cantons de la forêt s'explique également par la forme en anneau de celle-ci et par les micro-reliefs : la forme en anneau expose deux lisières au vent, les micro-reliefs provoquent des accélérations importantes du vent et exposent plus particulièrement les peuplements situés en hauteur.

Les gelées tardives sont à craindre jusqu'au mois de Mai. L'abondance d'arbres fourchus dans certains bas perchis semble indiquer que certains peuplements y sont exposés.

### **I.1.3 - GEOLOGIE**

(Cf. carte géologique N°6)

Les données géologiques ont été recueillies sur la carte géologique de la France éditée par le BRGM au 1/50 000<sup>ème</sup>, feuilles de Coulommiers, et sur les notices l'accompagnant.

La formation dite "**Calcaire et Meulière de Brie**", qui surmonte les Marnes Vertes, constitue la plate-forme structurale du plateau de la Brie. Elle présente des faciès très variables. La formation est représentée essentiellement par des bancs et des blocs de meulière disjoints dans une matrice argileuse brun-vert, grise ou rousse. Cette formation enferme la nappe d'eau dite de l'oligocène, dont le niveau se situe dans la forêt à l'altitude de 140 mètres : dans les zones basses de la forêt cette nappe est proche de la surface du sol. Son importance est structurelle, son imperméabilité induisant une hydromorphie en profondeur.

La formation de la Brie est recouverte ici par les **limons des plateaux**, d'une épaisseur très supérieure à 1,50 mètres. Il s'agit d'une formation éolienne, formée de sables, limons et argiles en proportions variables et contenant fréquemment des débris de meulière. Ils renferment une très faible teneur en calcaire (5%). S'y développent d'excellents sols, mais ils sont sensibles aux tassements par des engins lourds. Le sol se développe dans cette formation dont l'épaisseur détermine les potentialités.

### **I.1.4 - PEDOLOGIE**

Les sols se développent dans le limon des plateaux. Ce sont généralement des sols bruns acides, à mull mésotrophe ou acide, voire à mull eutrophe dans certains fonds de vallons. Ces sols sont très profonds et sains en général, mais fragiles en raison de la prépondérance de limon.

### **I.1.5 - SYNTHESE DES FACTEURS ECOLOGIQUES : LES STATIONS**

(Cf. carte des stations N°7)

La cartographie des stations a été réalisée se référant au catalogue des stations de la Brie. Les levés de terrain ont été effectués en suivant de grands transects établis de façon à couper les vallons, et en fonction des difficultés de déplacements liées aux peuplements détruits par la tempête et aux jeunes gaulis difficilement pénétrables. Compte tenu du temps imparti, certaines parcelles, occupées par des peuplements jeunes et dont la vocation ne sera pas remise en cause, ou qui n'entreront pas en régénération au cours de cet aménagement, n'ont pas été parcourues : au vu des types de stations rencontrés nous ne courrons aucun risque à leur attribuer une vocation chêne, la surface ainsi prise en compte n'ayant qu'une valeur théorique.

les résultats des relevés effectués avec des Work abouts seront archivés au service Travaux-Aménagement à MELUN sous forme informatique.

Les types de stations rencontrés sont les suivants (pour une description détaillée des types de stations nous renvoyons au catalogue des stations de la Brie) :

**Vnc1** : stations neutrocalcicoles de fond de vallon à sol engorgé temporairement (3,73 ha)

**Vnc2** : stations neutrocalcicoles de fond de vallon à sol sain (9,65ha)

**Vn1** : stations neutroclines de fond de vallon à sol engorgé temporairement (0,64ha)

**Vn3** : stations neutroclines de fond de vallon à sol sain (7,59ha)

**Va1** : stations neutroacidiclinales de fond de vallon à sol engorgé temporairement (15,66ha)

**VA1** : stations acidiclinales de fond de vallon à sol engorgé temporairement (5,57ha)

**nc4** : stations neutrocalcicoles à sol sain (9,65ha)

**n4** : stations neutroclines à sol sain (3,82ha). Ce type de station rencontré fréquemment lors de la cartographie réalisée en forêt de FERRIERES a été partagé en deux sous stations, l'une **n4f** (1,70ha) à faciès humide où l'on trouve soit *Hypnum triqueter* soit deux de ces trois espèces : *Mnium undulatum*, *Fissidens taxifolium*, *Scrofularia nodosa* ; l'autre **n4c** (2,12ha) à faciès sec ne remplissant pas ces critères.

**na5** : stations neutroacidiclinales à sol sain (233,08ha)

**A3** : stations acidiphiles à sol sain (25,28ha)

**Non décrit** : 130,83ha. La cartographie de ces parcelles pourra être utilement réalisée à l'occasion du prochain aménagement.

A l'exception d'une partie des fonds de vallons, la majeure partie de la forêt est installée sur des sols sains et profonds où sont présentes des stations neutroacidiclinales. Les stations acidiphiles sont situées sur des micro-buttes où la charge en argile est assez nettement plus faible qu'ailleurs. Les stations neutrocalcicoles nc4 correspondent soit, pour la partie ouest de la parcelle 101 à d'anciennes cultures visibles sur les plans d'intendance (vers 1780), soit sont situées en bordure de champs et ont dû recevoir des engrais lors des épandages, ou être cultivées à d'autres époques.

Le tableau suivant donne les potentialités des différentes stations rencontrées dans la forêt. La liste des essences d'accompagnement n'est pas limitative. Notamment on conservera les essences venant en sous étage des chênes. On notera que le châtaignier donnait de très beaux produits dans le nord de la forêt avant d'être mis à terre par la tempête.

Les essences les mieux adaptées sont les suivantes :

Stations détaillées	groupes de stations	Surface (ha)	Essences dominantes	Essences d'accompagnement
Vnc1	Fonds de vallons	3,73	Frêne	Aulne glutineux, chêne pédonculé
Vn1	neutres frais	0,64		
Vnc2	Frênaie chênaie	9,65	Frêne	Chêne pédonculé, érable sycomore, merisier, charme
Vn3		7,59		
n4f		1,70		
Va1	Fonds de vallons neutroacidiclins frais	15,66	Chêne pédonculé	Aulne, frêne
VA1	Fonds de vallons acidiclins frais	5,57	Chêne pédonculé	Chêne sessile
nc4	Chênaie sessiliflore	7,34	Chêne sessile	Chêne pédonculé, hêtre, érable sycomore, merisier, alisier torminal
n4c		2,12		
Non décrit		130,83		
na5	Chênaie-châtaigneraie	235,40	Chêne sessile, châtaigner	Chêne pédonculé, hêtre, merisier, érable sycomore, alisier torminal
A3		25,28		
TOTAL		445,51		

## **I.2 - HABITATS NATURELS**

Aucun habitat relevant de la Directive Habitat n'a été reconnu.

## **I.3 - ZNIEFF ET ZICO**

Aucune ZNIEFF, ni ZICO ne concerne la forêt.

## **I.4 - FLORE**

### **I.4.1 - ETAGES ET SERIES DE VEGETATION**

Les cartes de la végétation de la France au 1/1200000<sup>ème</sup> situent la forêt de CHOQUEUSE dans un mélange de la série du chêne sessile et de celle du chêne pédonculé, avec prédominance du chêne pédonculé.

### **I.4.2 - RELEVÉ DES ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES**

Aucune espèce végétale remarquable n'a été relevée. Cependant on peut signaler que la présence de plantes rares a été relevée par le Conservatoire National Botanique du Bassin Parisien (Muséum d'Histoire Naturelle) sur le territoire de JOUARRE. Parmi ces espèces les suivantes peuvent être rencontrées en forêt :: *Cardamine*

*impatiens* (Cardamine impatiente), *Cystopteris fragilis* (Capillaire blanche), *Daphne mezereum* (Bois joli), *Helleborus viridis* (Hellébore verte de l'Occident), *Lithospermum purpureocaeruleum* (Grémil bleu-pourpre), *Polysticum aculeatum* (Polystic à aiguillons), *Spiranthes spiralis* (Spiranthe d'automne).

### **I.4.3 - REPARTITION DES ESSENCES FORESTIERES**

La répartition des essences forestières en fonction de la surface boisée est la suivante:

ESSENCES	% de la surface boisée	SURFACE (ha)
Chênes autochtones	77,00%	328,14
Hêtre	7,00%	29,83
Frêne	2,00%	8,52
Châtaignier	3,00%	12,78
Peuplier	2,00%	8,52
Fruitiers	1,50%	6,39
Autres feuillus	7,00%	29,83
<b>TOTAL FEUILLUS</b>	<b>99,50%</b>	<b>424,03</b>
Sapin de Vancouver	0,50%	2,13
<b>TOTAL RESINEUX</b>	<b>0,50%</b>	<b>2,13</b>
<b>Total surface boisée</b>	<b>100%</b>	<b>426,16</b>

Parmi les « autres feuillus » nous trouvons l'érable sycomore, l'aulne, introduits lors des plantations récentes, le bouleau, le tremble. Le merisier était très bien représenté et bien venant avant la tempête, il a été réintroduit avec d'autres fruitiers tels que cormier, alisier torminal, poirier sauvage, lors des plantations récentes

### **I.4.4 - PEUPLEMENTS ET ARBRES BIOLOGIQUEMENT REMARQUABLES**

Un certain nombre d'arbres remarquables ont été repérés :  
 Une cépée de châtaignier dans la pointe sud-ouest la parcelle 218.  
 Un chêne à proximité des châtaigniers.  
 Un autre chêne au nord de la parcelle 225.

### **I.4.5 - PRECISIONS SUR L'ETAT SANITAIRE DES PEUPLEMENTS**

L'état sanitaire de la forêt est bon. On n'a jusqu'à présent pas noté d'attaques importantes de géométrides comme à FERRIERES, ni de défeuillaisons comme à FONTAINEBLEAU.

Par contre, dans l'avenir, des risques sanitaires consécutifs à la tempête sont à craindre. En effet, de très nombreux chênes ont eu de grosses branches arrachées. Cela ne compromet pas leur survie immédiate, mais peut entraîner des développements importants de pourritures. Outre que la qualité du bois et la résistance des arbres à un nouveau coup de vent peuvent en être affectées, la sécurité des usagers risque d'être

compromise. En outre le système racinaire de nombreux arbres a été traumatisé. Cela ne sera pas sans répercussion sur leur résistance à un éventuel stress hydrique ou à un nouveau coup de vent : le dépérissement d'arbres isolés au milieu ou en bordure des trouées de chablis commence à être constaté dès le printemps 2004 et s'est accentué au cours de l'été 2004, sans doute effet de la canicule d'août 2003.

Les peuplements résineux étant pratiquement complètement détruits, le risque sanitaire couru par les lambeaux subsistants est sans gravité.

## **I.5 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS**

### **A - Typologie des peuplements.**

(Cf. annexe N°5 Etat détaillé des peuplements, et carte des peuplements N°8)

La typologie utilisée est celle des Directives Locales d'Aménagement d'Ile de France. Les différents types de peuplements rencontrés en forêt de CHOQUEUSE sont reportés dans le tableau suivant

Les vides boisables 1B sont des parcelles où les bois renversés par la tempête sont exploités et le terrain nettoyé, prêts à être reboisés : la reconstitution est prévue au printemps 2005.

Dans les TSF ruinés par la tempête (type T) le taillis a été complètement détruit, il ne reste que quelques réserves éparses ayant eu des branches arrachées, certaines d'entre elles dépérissent. Dans les parcelles 104, 105, 210 et la partie est de la 212 les zones détruites à reconstituer ont été délimitées et levées au GPS, elles sont donc reportées précisément sur la carte des peuplements. Par contre dans les autres parcelles ces levés n'ont pas été effectués faute de temps, les zones sont délimitées sur photographies aériennes noir et blanc au 1/30000<sup>ème</sup> et donc imprécises. En outre dans les parcelles 126 à 128 des bouquets pourront être conservés mais ne sont pas encore délimités : la surface détruite y est estimée aux trois quarts de la zone cartographiée.

Codes	Types et sous-type	Observations
1NB	-Vides non boisables : ligne EDF	
1B T 81-T	<u>PEUPELEMENTS DETRUIITS PAR LA TEMPÊTE DU 26 DECMBRE 1999</u> -Vides boisables issus de la tempête de 1999 -TSF ruinés par la tempête -Peupleraie ruinée par la tempête	
2  2.1 2.4.1	<u>TAILLIS SIMPLES</u>  Jeunes taillis Taillis recépables	(Moins de 10 réserves à l'hectare)
3  3.1  3.1.1  3.2  3.2.1 3.2.2	<u>TAILLIS SOUS FUTAIE</u>  TSF riche en réserves de chêne dominant :  - âgées (au moins 30 tiges/ha de diamètre 50cm et +)  TSF pauvre en réserves de chêne :  - âgées (diamètre moyen ≥50cm) - d'âge moyen (diamètre moyen compris entre 35 et 45 cm)	Le code futaie est complété par une lettre représentant le taillis : a : taillis jeune b : taillis convertible en futaie sur souches d'essence précieuse c : taillis convertible en futaie sur souches d'essences d'accompagnement d : taillis recépable e : taillis épuisé f : taillis balivé
4  4.1  4.1.1 4.1.2 4.2  4.2.1	<u>FUTAIE HETEROGENE</u>  Futaie hétérogène complète  - âgées (au moins 30 tiges/ha de diamètre 50cm et +) chêne dominant - de frêne dominant d'âge moyen (au moins 50 tiges/ha de diamètre 35cm et +) - Futaie hétérogène claire  - âgées (au moins 30 tiges/ha de diamètre 50cm et +)	Peuplements à grande dispersion des diamètres, généralement issu d'un TSF dont le taillis à disparu.
5  53fre 5.5 5.6	<u>FUTAIE FEUILLUE D'ASPECT REGULIER</u>  - Vieille futaie de frêne - Haut gaulis susceptible d'au moins une éclaircie dans la durée de l'aménagement, perchis et jeune futaie - Fourrés, gaulis et jeunes plantations, y compris reconstitution après la tempête.	L'essence dominante est généralement le chêne, mais on trouve aussi du frêne, du hêtre et du châtaignier Les essences sont précisées par un indice
6  6.4	<u>FUTAIE RESINEUSE D'ASPECT REGULIER</u>  - Perchis et jeune futaie de sapin de Vancouver	
8  8.1	<u>PEUPLERAIES</u>  -Exploitable au cours de la durée de l'aménagement	Clone inconnu

## EFFETS DES TEMPÊTES DES 3 FEVRIER 1990 ET 26 DECEMBRE 1999

Le 26 décembre 1999, le nord de la SEINE-ET-MARNE a été touché par une très forte tempête occasionnant de graves dégâts aux forêts, mais aussi aux habitations et aux installations d'EDF. Météo France qualifie ce phénomène d'ouragan dans la zone entre MEAUX et PROVINS, le vent moyen maximal sur 10 mn ayant dépassé 115 km/h. Le vent a soufflé du sud-ouest. Les vitesses maximales des bourrasques ont été enregistrées sur un axe passant par MELUN, en se renforçant en allant vers le nord-est : 166 km/h à MELUN, 169 km/h à NANGIS, 173 km/h à CHEVRU (juste avant la destruction de la station par le vent).

La forêt de CHOQUEUSE est située légèrement au nord de cet axe de vent maximum. Les dégâts y ont été très importants. C'est au total 143,17 hectares de forêt qui ont été détruits (trouées de plus d'un hectare), soit 32% de la surface de la forêt, sans compter les innombrables arbres tombés et petites trouées éparpillées dans l'ensemble de la forêt. La quasi-totalité des résineux a été détruite (subsiste un reliquat de sapin de Vancouver dans la parcelle 206). De même la majeure partie des taillis a été détruite. Selon que les souches semblent rejeter ou non, le taillis a été considéré comme jeune ou épuisé, mais même s'il repart, sa stabilité sera très aléatoire.

La tempête du 3 février 1990 a été nettement moins forte mais a tout de même provoqué l'exploitation de 1042 m<sup>3</sup> de bois.

Au total pour les deux tempêtes les volumes de chablis martelés pour ce qui concerne les grumes feuillues, les volumes de chablis estimés pour ce qui concerne les résineux et les taillis, ont été les suivants :

chêne autochtone	5407 m <sup>3</sup>
autres feuillus	9575 m <sup>3</sup>
résineux	8849 m <sup>3</sup>
taillis	11665 m <sup>3</sup>
houppiers	6071 m <sup>3</sup>
TOTAL	41567 m <sup>3</sup>

Il s'agit du volume commercialisé, cela n'inclut pas les bois de très faible valeur ou trop éparpillés pour être vendus.

Ce volume représente 59% des volumes exploités pendant les 17 dernières années, ou l'équivalent de 25 années des récoltes hors chablis du niveau des 17 dernières années, dont 24,3 années imputables à la seule tempête du 26 décembre 1999.



## B - Etat récapitulatif des types de peuplements.

Types de peuplements	Surface (ha)	Pourcentage
1 : vides non boisables : 1NB : ligne EDF	<b>2,70</b>	<b>0,61 %</b>
Peuplements détruits par la tempête : 1B : vides reboisables T : tsf ruinés 81-T : peupleraie ruinée	16,65 67,66 <u>3,26</u> <b>87,57</b>	3,74% 15,19% <u>0,73%</u> <b>19,66%</b>
2 : taillis simples 2.1 jeunes 241 : recépables	3,79 <u>0,19</u> <b>3,98</b>	0,85% <u>0,04%</u> <b>0,89%</b>
3 : taillis sous futaie 31 : tsf riche en réserves 311 : âgées (nbrØ50>= 30t/ha) à taillis a : jeune e : épuisé Total 311 Total 31 32 : tsf pauvre en réserves 321 : âgées à taillis d : recépable e : épuisé Total 321 322 : d'âge moyen à taillis c : balivable essences d'accomt. d : recépable e : épuisé Total 322 Total 32 <b>Total TSF</b>	7,17 <u>37,56</u> 44,73  44,73  4,36 <u>30,55</u> 34,91  1,40 3,69 <u>25,10</u> 30,19  <u>65,10</u> <b>109,83</b>	1,61% <u>8,43%</u> 10,04%  10,04%  0,98% <u>6,86%</u> 7,84%  0,31% 0,83% <u>5,63%</u> <u>6,77%</u>  <u>14,61%</u> <b>24,65%</b>
4 : futaies hétérogènes feuillues 41 : complètes 411 : de chêne âgée (nbrØ50>= 30t/ha) 412 : de frêne d'âge moyen (nbrØ35>= 50t/ha) Total 41 42: clairiérée 421 : de chêne âgée (Ø moy >50) Total 42 <b>Total peuplements irréguliers</b>	9,65 <u>1,69</u> 11,34  1,58 <u>1,58</u> <b>12,92</b>	2,17% <u>0,38%</u> 2,55%  0,35% <u>0,35%</u> <b>2,90%</b>

Types de peuplements	Surface (ha)	Pourcentage
Peuplements réguliers:		
5 : futaies régulières feuillues		
53fre : vieille futaie frêne	0,46	0,10%
55che : perchis à jeune futaie chêne	59,64	13,39%
55fre : perchis à jeune futaie de frêne	4,28	0,96%
55het : perchis à jeune futaie de hêtre	36,07	8,10%
56che : Fourrés, gaulis, plantations chêne	63,00	14,13%
56cheT : Plantations de chêne après tempête	52,96	11,89%
56chtT : Régé. naturelle de châtaignier après tempête	<u>2,64</u>	<u>0,59%</u>
Total 5	219,05	49,16%
6 : futaies régulières résineuses		
64 : perchis jeunes futaies de sapin de Vancouver	<u>2,34</u>	<u>0,53%</u>
Total 6	2,34	0,53%
81 : peupleraie exploitable	<u>5,35</u>	<u>1,20%</u>
<b>Total peuplements réguliers</b>	<b>226,74</b>	<b>50,89%</b>
Zone d'accueil du public	<b>1,77</b>	<b>0,40%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>445,51</b>	<b>100,0</b>

Dans la détermination des surfaces touchées par la tempête, il faut prendre en compte le fait que certaines zones de chablis ont été précisément levées (les parties déjà reboisées, les vides à reboiser, et les parcelles 209, 210, 212 est) ; les trouées des parcelles 212 ouest, 214, 216 et 218 ont été levées sur photos aériennes à petite échelle, leurs surfaces sont donc approximatives ; les limites entre partie à reboiser et bouquets à conserver des parcelles 126 à 128 n'ont pu être délimitées ni levées, la surface à renouveler a été estimée aux deux tiers de la surface touchée.

### C - Etat de répartition des peuplements.

L'état détaillé de répartition des peuplements par parcelle est reporté en annexe N°5. On trouvera également en annexe N°6 un tableau des années d'installation des jeunes peuplements.

### D - Etat synthétique par grands types de peuplements.

(CF. annexe N°7 détail du calcul de la plus forte contrainte)

Durée de survie des peuplements :

La durée de survie prise en compte est plus proche de la durée de survie physiologique que du maximum technologiquement et économiquement acceptable, sauf pour les résineux et les peupliers.

Types de peuplements	survie (années)	surface (ha)
Tpie+81-T	0-20	65,30
53fre+64SV+81+412fre	20-40	9,84
55fre	40-60	4,28
55het	60-80	36,07
311+321+411+421+56fre+Tpie	80-100	96,49
322+56chtT	100-120	32,83
55che+56che+56cheT	160 et +	175,60
		420,41

Les taillis renouvelables par recépage, la zone d'accueil du public qui devra être traitée par pied d'arbres, et les vides, soit 25,10ha sont exclus.

### E - Synthèse globale.

	FUTAIE	TSF	TAILLIS	VIDES (y compris chablis)	TOTAL
ha	242,92	179,26	3,98	19,35	445,51
%	55%	40%	1%	4%	100%

### F - Précisions d'ordre quantitatif.

Le tarif aménagement retenu au niveau du service départemental de Seine et Marne est le tarif SCHAEFFER rapide N°6. Ce tarif s'approche du volume commercial tige (hors houppier).

## I.6 - FAUNE SAUVAGE

### I.6.1 - RELEVÉ DES ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES

(Cf. annexe N°8 : relevé des mares)

Quatre mares ont fait l'objet de relevés dans le but d'effectuer un suivi de leur évolution. Au cours de ces études les tritons palmé, alpestre et crêté, ainsi que la salamandre tachetée ont été relevés

### I.6.2 - AUTRES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LA FORÊT

Parmi les autres espèces présentes on peut citer celles faisant l'objet d'une chasse : le sanglier et le chevreuil, très présents, le lièvre, le faisan, le canard col vert, la bécasse, le pigeon ramier, le renard. La densité de chevreuil est estimée à environ 20 chevreuils au cent hectares, ce qui est élevé compte tenu des surfaces à reconstituer.

Le lapin qui faisait de gros dégâts dans le passé semble avoir disparu de la forêt, mais il conviendra de rester vigilant et d'éviter son retour.

On notera également que des porcs vietnamiens ont été lâchés clandestinement dans le bois voisin de Doue : même si les animaux en question ont finalement été éliminés, ils ont eu manifestement le temps de s'accoupler à des sangliers, produisant une race hybride, provoquant de ce fait une pollution génétique qu'il faut combattre.

### **I.6.3 - SITUATION PAR RAPPORT AUX CAPACITES D'ACCUEIL DE LA FORÊT**

On peut constater que les traces d'ongulés sont très fréquentes, surtout celles de sangliers, et lors des déplacements dans les parcelles des animaux sont visibles : les grands animaux sont donc très présents. Cependant aucun dégâts anormaux ne sont visibles. On considèrera donc que les effectifs sont en rapport avec les capacités d'accueil de la forêt. On notera en outre que les chasseurs ont obtenu une augmentation de leur plan de chasse pour la saison 2004-2005.

On remarquera toutefois qu'en 1959 une pullulation de lapins a occasionné de gros dégâts dans les plantations. Compte tenu des surfaces de reconstitution de peuplements en jeu, il faudra veiller à ce qu'un tel évènement ne se reproduise pas tant que les plantations de reconstitution seront sensibles à la dent du lapin.

### **I.6.4 - PRECISIONS SUR L'ETAT SANITAIRE**

Aucune maladie ou déficience n'a été constatée ni signalée.

## **I.7 - RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU**

Néant

## **I.8 - RISQUES D'INCENDIE**

La présence par endroits de tapis de fougère aigle génère un risque d'incendie, mais celui-ci est faible. La consultation des archives a permis de répertorier un incendie en 1976, qui a parcouru 1,5 ha de hêtres, thuyas et épicéas : une enquête a conclu à un incendie volontaire.



## **TITRE II**

### **ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX**

#### **II.1 - ACCUEIL DU PUBLIC**

(Cf. cartes des paysages et de la fréquentation N°9 et annexe N° 9)

Une étude de fréquentation succincte a été réalisée : elle a consisté à relever les numéros des véhicules présents sur le long du chemin rural de Choqueuse aux Bordes, à intervalle d'environ deux heures, sur cinq journées, aux quatre saisons. Ces relevés permettent de déterminer l'importance de la fréquentation, son origine départementale, leur répartition dans la journée, selon les jours de la semaine et les saisons.

La forêt domaniale de CHOQUEUSE est située à mi-chemin entre les agglomérations de COULOMMIERS et de LA FERTE SOUS JOUARRE et à une vingtaine de kilomètre de MEAUX. D'autre part, elle présente la particularité de posséder une boucle de circulation avec une chaussée propre et agréable à la marche, partant du parking et y ramenant les promeneurs sans risque de se perdre. Ceci induit une assez forte fréquentation estimée à environ soixante à soixante-cinq mille visites par an.

L'origine des visiteurs est assez proche (essentiellement du département de Seine et Marne, même si quelques visiteurs provenant des départements voisins sont relevés).

Les visiteurs sont essentiellement des promeneurs (rarement des randonneurs), des personnes venant effectuer leur jogging, des adeptes du VTT, et des cavaliers. On n'est pas surpris de constater que la fréquentation du dimanche est trois fois plus importante que celle d'un jour de semaine, mais par contre elle est aussi importante en hiver qu'au printemps.

## **II.2 - PAYSAGES**

(Cf. carte des sensibilités paysagères N°10)

La forêt de Choqueuse a la forme très particulière d'un anneau boisé au milieu des champs, avec au centre une grande clairière agricole traversée par le chemin d'accès à la ferme de Choqueuse, chemin joignant les parties ouest et est de la forêt. La largeur de l'anneau à l'endroit le plus étroit est seulement de 300 mètres. La forme de la forêt la rend donc sensible à toute opération de régénération. Le paysage formé par la grande clairière cultivée entourée de bois doit être conservé et préservé, et toute continuité paysagère entre les espaces agricoles entourant la forêt et cette clairière doit être évitée. Les destructions opérées par la tempête du 26 décembre 1999 rendent difficile la réalisation de cet objectif, d'où l'importance toute particulière que revêt la conservation des lisières et des bouquets restés sur pied dans les zones les plus touchées, en particulier à proximité des parcelles récemment régénérées.

## **II.3 - RICHESSES CULTURELLES**

(Cf. annexe N°14)

Trois sites gallo romains ont été répertoriés par le service archéologique : leur présence sera prise en compte dans la gestion et l'organisation des chantiers.

Une belle fontaine est aménagée en pierre de meulière dans la parcelle 220 à proximité de l'aire d'accueil du public.

## **II.4 - PRODUCTION LIGNEUSE**

Le mode de mise en marché des produits ligneux est l'adjudication, l'appel d'offre, ou la vente amiable de bois vendus en bloc et sur pied.

L'étude des résultats des ventes de 2002 à 2004 pour le forêt domaniale de CHOQUEUSE donne les indications suivantes :

ESSENCE	CATEGORIE	PRIX € par m <sup>3</sup>
chênes autochtones	diamètre 50 et +	96
	diamètre 30 à 45	32
	diamètre 25 et -	5
châtaignier	1,8 m <sup>3</sup> pièce	84
	0,5 m <sup>3</sup> pièce	38
frêne	diamètre 40 et +	67
merisier	diamètre 40 et +	132
	diamètre 25 à 35	69
autres fruitiers		76
feuillus divers		17

## **II.5 - AUTRES PRODUCTIONS**

Les autres productions sont les fleurs et les champignons, qui ne sont pas exploités commercialement, mais suscitent une recrudescence saisonnière de la fréquentation du public.

## **II.6 - ACTIVITES CYNEGETIQUES**

Les gibiers recherchés sont le chevreuil, le sanglier, le daim, le lapin, le lièvre, la bécasse, le canard col vert et le faisan commun.

Le mode de chasse est la chasse à tir.

Depuis 1995 jusqu'en 1999 la forêt était divisée en deux lots : un pour l'ancienne forêt, un autre pour les nouvelles acquisitions au sud. A la suite de la tempête de 1999, la chasse a été exploitée sous forme de licences dirigées de 2000 à 2003, puis louée en un seul lot. Le montant de la location du droit de chasse est de 12400 €.

## **II.7 - SUJETIONS DIVERSES**

Un acte du 5 novembre 1956 autorise la traversée du massif par la ligne de très haute tension de Creney-Plessy-Gassot, créant une servitude légale dans l'angle nord ouest de la forêt dans les parcelles 201, 201, 203, 209, et 210 sur une longueur totale de 720 mètres.

## **II.8 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER**

Néant





## **TITRE III**

### **GESTION PASSEE**

#### **III.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES**

##### **III.1.1 TRAITEMENTS ANTERIEURS**

###### **Du Moyen-Age à 1988**

On relève dans l'historique placé en annexe N° 1 que la forêt a, comme beaucoup d'autres, d'abord été traitée en taillis à très courte rotation (10 ans). Puis en 1669 est créé un quart en réserve dans la partie sud-est. Le reste est divisé en 25 coupons en 1725, ce qui laisse supposer une exploitation du taillis à rotation de 25 ans. En 1835 la forêt est divisée en deux séries de taillis à rotation de 25 ans. En 1867 est entreprise une première tentative de conversion en futaie régulière, mais devant l'échec on revient au taillis sous futaie dès 1888 : l'aménagement approuvé par décret du 23 avril 1888 divise la forêt en deux séries de 25 coupons exploités à rotation de 30 ans (d'où la numérotation des parcelles de 101 à 125, les parcelles 126 à 132 ayant été acquises récemment, et de 201 à 225). C'est le régime qui sera appliqué jusqu'en 1965, non sans difficultés pour recruter des baliveaux, difficultés dues à la surpopulation de lapins.

L'aménagement de 1965 prévoit d'entreprendre la conversion en futaie régulière par la méthode de l'affectation unique. L'aménagement prévoyait d'achever cette conversion en 60 ans. En fait la conversion avait déjà commencé par la réalisation de plantation depuis 1957. La possibilité était assise par volume et était de 710 m<sup>3</sup>. La régénération devait être terminée dans les parcelles entamées (100ha) et sur 62 autres hectares à prendre en fonction de l'installation des semis, soit sur 162 ha. La méthode, trop souple, de l'affectation unique n'a pas permis d'atteindre l'objectif. Seuls 134,15 ha étaient régénérés en 1987.

Période	Acte d'approbation de l'aménagement Nature et date	Surface concernée (ha)	Traitement et méthode
1867-1887	inconnu	376,74	Conversion
1888- ?	Décret du 23 avril 1888	376,74	Taillis sous futaie
1965-1984	Arrêté ministériel du 16 juillet 1965	376,74	Conversion Affectation unique

### **III.1.2 - DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER**

Les caractéristiques du dernier aménagement sont les suivantes :

Arrêté Ministériel du 21 novembre 1989

modifié par Arrêté Ministériel du 29 juin 1998

Durée d'application : 20 ans de 1988 à 2007.

	Série	Surface (ha)	Traitement Méthode	Surface à régénérer	Parcelles à régénérer	Prévisions de récoltes (en m <sup>3</sup> commerciaux) Total
Aménagement initial	unique	376,74	conversion et transformation en futaie régulière feuillue	111,54	102, 104, 106, 108, 109, 125, 209, 212, 213, 215, 217, 219, 220, 222, 225	36400
Aménagement modifié	unique	445,51	conversion et transformation en futaie régulière feuillue	88,00	102, 106, 108, 109, 125, 130, 213, 215, 217, 219, 220, 222, 225	33600

Soit, pour l'aménagement modifié, 3,77 m<sup>3</sup>/ha.an.

#### **Application de l'aménagement**

Durée d'application effective : 1988-2004, soit 17 ans

Série	Surface (ha)	Volumes récoltés (en m <sup>3</sup> commerciaux)				
		Régénération	Amélioration	Sous-total	Produits accidentels	Total
Unique	445,51	16023	12340	28363	41537	69930
	% du total	23%	18%	41%	59%	100%

Soit 9,23 m<sup>3</sup>/ha.an. Ce prélèvement est nettement supérieur à l'accroissement annuel constaté par l'IFN en 1993, qui était au total pour les peuplements de Taillis sous futaie de 5,80 m<sup>3</sup>/ha/an dont 3,60 m<sup>3</sup>/ha/an pour la futaie.

La répartition des surfaces régénérées par essence est reportée dans le tableau ci-dessous.

parcelles	Essences					Total	Mode de régénération		Année de plantation ou semis
	Chêne	Frêne	Châtaignier	Fruitiier	autres feuillus		Naturel	Artificiel	
prévues									
102	4,08		0,09			4,17	3,27	0,90	2002
106						0,00			à reboiser
108						0,00			abandonnée
109						0,00			abandonnée
125nord	3,11					3,11		3,11	1997
130	2,13		0,10	0,20	0,10	2,53		2,53	2004
213	6,02		0,72	0,25	0,20	7,19	7,19		1995
215	5,96		0,60	0,20	0,15	6,91	6,91		1995
217	5,00		0,50	0,20	0,15	5,85	5,85		1995
219			1,25			1,25		1,25	2002
220	3,98	0,10				4,08	4,08		1998
222	3,18	0,20				3,38	3,38		1990 à 2001
225	1,50	0,30	0,56			2,36	2,36		1995
Régé. à terminer.									
124	4,86					4,86	4,86		1991
chablis									
125sud	2,17		0,06	0,18		2,41		2,41	2003
131	7,30		0,82	0,82	0,19	9,13		9,13	2002
132	6,36		0,30	0,60	0,30	7,56		7,56	2004
116						0,00			à reboiser
117						0,00			à reboiser
118	4,76		0,08	0,24		5,08		5,08	2003
206	4,81		0,08	0,24		5,13		5,13	2003
209			2,64			2,64	2,64		2000
221	3,77		0,42	0,42	0,63	5,24		5,24	2002
223	3,67		1,02	0,27	0,43	5,39		5,39	2002
224	3,55		0,76	0,25	0,51	5,07		5,07	2002
Total ha	76,21	0,60	10,00	3,87	2,66	93,34	40,54	52,80	
%	81,65%	0,64%	10,71%	4,15%	2,85%	100,00%	43,43%	56,57%	

Répartition des surfaces régénérées par parcelle :

SERIE	Parcelles du groupe de régénération	Parcelles hors du groupe de régénération	Surface prévue	Surface régénérée (coupe définitive terminée)
Unique	102, 106, 108, 109, 125pie, 130, 213, 215, 217, 219, 220, 222, 225	116, 117, 118, 124, 125pie, 131, 132, 206, 209, 221, 223, 224	88,30ha	93,34ha

La parcelle 124 a été traitée par l'aménagement de 1988 comme si elle était entièrement régénérée. Or une coupe définitive a été vendue en 1989 avec 1274 m<sup>3</sup>. La surface correspondante, reboisée en 1991, est donc incluse dans le bilan.

### III.2 - TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Quatre mares ont fait l'objet d'une fiche d'inventaire et de description (cf. annexe N°8). Trois de ces mares ont fait l'objet d'un curage en 1998. Un nouvel état des lieux a été effectué en 1999. Ce suivi devra être réalisé périodiquement.

### III.3 - ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

#### **Matérialisation des limites périmétrales.**

(cf. carte des limites et situation administrative N°4)

L'ensemble de l'ancienne forêt domaniale a été délimité par un fossé et borné au XIXème siècle. Le labour des champs passant souvent près des fossés en a comblé certains mais le talus est généralement visible. Les nouvelles acquisitions sont également bornées.

DESIGNATION	LONGUEUR EN METRES
Limites matérialisées ou bornées	17121
Emprise de routes	5822
Limites naturelles (ru)	1349
Tronçons litigieux restant à borner ou à matérialiser	0
<b>TOTAL</b>	<b>24292</b>

#### **Equipements de desserte**

(Cf. l'état des équipements routiers en annexe N°10 et carte N°11)

	Réseau du domaine public (km)	Réseau du domaine privé de l'Etat (km)	Longueur totale (km)
Routes revêtues empruntables par les grumiers	0,34	1,49	<b>1,83</b>
Routes empierrées empruntables par les grumiers	0,76	6,83	<b>7,59</b>
Pistes accessibles aux VL		0,11	<b>0,11</b>
Pistes	1,01	5,21	<b>6,22</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2,11</b>	<b>13,64</b>	<b>15,75</b>

Soit 2,11 km/100ha de routes accessibles aux grumiers, et 3,54 km/100ha de routes et pistes.

Toutes les routes forestières domaniales sont fermées à la circulation publique par des barrières.

Le tracé d'une zone tampon de 500 mètres autour des routes accessibles aux grumiers montre que les parcelles 130 à 132 ne sont actuellement pas correctement desservies.

Par ailleurs si l'état général des équipements routiers est globalement satisfaisant, on notera que le revêtement des routes de Montmorin et des Abbesses se détériore, les nids de poules qui se sont formés étant rebouchés avec de la grave.

### **Réseau de drainage**

(Cf. carte des équipements N°12)

La forêt est parcourue par un réseau de **8850 mètres** de rus et de fossés collecteurs. Certains ont été endommagés lors de l'exploitation des chablis, mais le relief évite la stagnation de l'eau dans les parcelles, la zone restant humide autour de ces fossés détruits est de très faible étendue. Leur remise en état n'est donc pas nécessaire, mais il faudra tout de même veiller à éviter la formation d'embâcles sur les rus principaux.

### **Equipements cynégétiques**

Néant

### **Equipement de protection contre les risques d'incendie**

Néant

### **Equipements d'accueil du public**

(Cf. carte des équipements N°12)

Les équipements d'accueil du public sont essentiellement concentrés sur le parking de la Fringale et sont constitués du parking lui-même, des tables de pique-nique et d'un panneau d'information. Le balisage d'un parcours de course à pied vient compléter ces équipements. Ceux-ci sont suffisants compte tenu de la nature de la fréquentation de la forêt, et en bon état. On notera toute fois que la carte présentant la forêt sur le panneau d'information n'est pas actualisée.



## **TITRE IV**

### **SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES,**

#### **PRINCIPAUX CHOIX**

Durée d'application : 20 ans

2005 - 2024

#### **IV.1 - EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES**

Les aménagistes précédents se sont trouvés confrontés à une forêt vieillie et ont opté pour une conversion rapide. En outre la tempête du 26 décembre 1999 a fait d'énormes dégâts. Nous nous trouvons donc aujourd'hui face à une forêt considérablement rajeunie : 219,05 ha soit 49,5% de la surface sont occupés par des semis, des perchis, ou des jeunes futaies, sans compter 16,65 ha de vides à reboiser. A cela vient se rajouter 70,92 ha de peuplements très endommagés par la tempête et devant être reconstitués. Et cela dans le contexte d'une forêt très fréquentée par un public qui commence à protester contre les coupes de vieux bois. La forme particulière de la forêt la rend en outre sensible d'un point de vue paysager.

Cet aménagement aura donc pour objectif de reconstituer au mieux les peuplements ravagés par la tempête, en utilisant des essences de reboisement d'âge d'exploitabilité différents : le chêne sessile et le châtaignier, tout en favorisant le frêne sur les quelques hectares où il est à sa place, et en tâchant de préserver le plus possible de bouquets permettant de couper les vues ouvertes par la tempête. L'entretien et l'amélioration des jeunes peuplements existants devront également être assurés. La poursuite de l'activité cynégétique sera indispensable à la réalisation de ces objectifs.



## **IV.2 - DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORÊT EN SERIES**

La forêt formera une série unique ayant comme objectif la recherche d'un **équilibre global entre l'accueil du public, la protection des richesses biologiques et des paysages, et la récolte de bois d'œuvre feuillu de qualité.**

## **IV.3 - DECISIONS FONDAMENTALES**

### **IV.3.1 - MODE DE TRAITEMENT**

La structure idéale recherchée est la **futaie régulière** par parcelles.

Le traitement retenu est la **conversion et transformation en futaie régulière** de feuillus.

### **IV.3.2 - ESSENCES OBJECTIF ET CRITERES D'EXPLOITABILITÉ**

(Cf. carte des essences objectif N°13)

Les essences d'accompagnement représenteront 30% du couvert environ. Ce mélange pourra être réalisé pied à pied ou par bouquets.

L'âge d'exploitabilité a été fixé en tenant compte du souhait du public de voir de gros arbres et le moins possible de coupes de régénération, tout en gardant un diamètre d'exploitabilité dans des limites acceptables d'un point de vue économique. Le choix entre chêne sessile et châtaignier, là où ces deux essences conviennent, relève de la volonté de maintenir l'acquis dans les jeunes peuplements de chêne en place, et d'obtenir des produits exploitables dans une soixantaine d'années, période où commencera à apparaître un trou de production, en tirant parti des semis naturels qui s'installent pour les jeunes peuplements de châtaigniers.

Essences principales objectif	Essences d'accompagnement les plus importantes	Types de station	Surface utile (ha)		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale	
			ha	%	Age	Diamètre (cm)
Chêne sessile	Châtaignier, merisier, érable sycomore, hêtre, alisier, chêne pédonculé	nc4, n4c, na5, A3	376,53	85%	180	75
Châtaignier*	Chêne sessile, merisier, érable sycomore, hêtre, alisier	na5, A3	21,74	5%	80	70
Chêne pédonculé	Aulne, frêne, chêne sessile	Va1, VA1	21,23	5%	140	75
Frêne	Aulne glutineux, chêne pédonculé, merisier, érable sycomore, charme	Vnc1, Vn1, Vnc2, Vn3, n4f	23,31	5%	80	70
	<b>TOTAL</b>		442,81	100		

Dans les parcelles 209 à 218 la tempête a causé la destruction totale de grandes zones d'un seul tenant qui peuvent être entièrement renouvelées en châtaignier. Par contre dans les parcelles 126 à 127 il reste des chapelets de bouquets de chênes à conserver, par conséquent, pour que les jeunes peuplements à venir restent gérables les châtaigniers y seront introduits au titre de la diversification sur une surface d'environ 5 hectares.

ESSENCES	Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)		
	ACTUELLE % (sur 426,16 ha)	A l'issue de l'aménagement (chiffres de l'arrêté d'aménagement) %(sur 445,51ha)	A long terme %(sur 445,51ha)
chênes autochtones	77,0	68,5	64,0
hêtre	7,0	7,0	4,5
frêne	2,0	2,5	4,0
châtaignier	3,0	7,5	7,5
peuplier	2,0		
fruitier	1,5	2,0	2,0
autres feuillus	7,0	12,0	18,0
<b>TOTAL FEUILLUS</b>	<b>99,5</b>	<b>99,5</b>	<b>100</b>
Sapin de Vancouver	0,5	0,5	
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les régions de provenance recommandées sont les suivantes :

- Chêne sessile : **QPE 212 est du Bassin Parisien, QPE 102 Picardie, QPE 105 sud du Bassin Parisien.**
- Hêtre : **FSY102 nord-ouest**
- Merisier : tous les clones sauf Beauvoir (sensible à *Pseudomonas*) **PAV 901 FRANCE** (de préférence mélanger plusieurs clones testés)
- Frêne : **FEX101 Bassin Parisien et bordure de Manche** (éventuellement verger à graine FEX-VG-01 les Ecoulettes).
- Châtaignier : **CSA102 Bassin Parisien**

Les âges et diamètres limites acceptables ci-dessous peuvent être adoptés pour les essences principales.

Essences	Age limite acceptable	Diamètre minimal d'exploitabilité
Chênes	300	50 cm
Frêne	150	45 cm
Châtaignier	150	40 cm
Merisier	80	50 cm

### **IV.3.3 - DETERMINATION DE L'EFFORT DE REGENERATION**

Le problème posé est celui de la reconstitution des peuplements détruits par la tempête. Seules les trouées de plus d'un hectare seront reconstituées. Les trouées ayant une forme trop étroite, ou trop mal situées pour être reconstituées dans des conditions économiquement satisfaisantes, seront également laissées en l'état. Selon ces critères, la surface de peuplements ruinés par la tempête à reconstituer est de 57,75 ha.

#### **- Surface à régénérer d'équilibre**

$$S_e = \frac{376,53 * 20}{180} + \frac{45,05 * 20}{80} + \frac{21,23 * 20}{140} = 56,13ha$$

#### **- Surface à régénérer maximum théorique**

Le calcul reporté en annexe N°7 fait apparaître une contrainte immédiate de 64,38 ha. Il inclut les peuplements détruits par la tempête, sans les parcelles à reboiser, et considère les taillis et la zone d'accueil traitée par pieds d'arbre comme ayant une durée de vie illimitée.

#### **- Surface retenue**

La surface à régénérer se subdivise en une surface à reconstituer de 60,05 ha obtenue en éliminant les zones difficiles à reconstituer de façon économiquement satisfaisante, 16,65 ha de vides à reboiser (zones de chablis déjà exploitées), et 5,35 ha de peupleraie mure à récolter. Compte tenu de l'important déséquilibre des classes d'âge et des contraintes paysagères aucune autre surface ne sera ouverte pendant l'aménagement. La **surface retenue** est donc au total de **82,05 ha**.

### **IV.3.4 - CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION**

(Cf. carte N°14 classement des parcelles)

Les sous-parcelles seront repérées par une lettre représentant le groupe auquel elles appartiennent : R pour régénération, P pour préparation, A pour amélioration, J pour jeunesse, ZA pour zone d'accueil et T pour attente.

Le **groupe de régénération**, d'une surface de 89,55 ha dont 82,05 ha à régénérer, est réparti en deux sous-groupes :

un sous-groupe de reconstitution constitué :

- des parcelles détruites par la tempête restant à reboiser suite à l'exploitation des chablis : parcelles 106p, 116p, 117p soit 16,65 ha
- des parcelles dont les zones à reconstituer ont été fixées et levées au GPS : parcelles 104p, 105p, 130p, 132p, 210p et 212p soit 22,53 ha.
- les parcelles dont les zones à reconstituer ont été grossièrement délimitées et dont les surfaces à reconstituer sont indicatives :

parcelles 103p, 121p, 201p, 202p, 212p, 214p, 216p et 218p soit 22,54 ha

- des parcelles dont la délimitation des zones à conserver n'est pas arrêtée mais où la surface à reconstituer est estimée aux deux tiers de la surface donnée comme ruinée par la tempête : parcelles 126p à 128p soit 22,48 ha dont 14,98 ha sont à reconstituer.

un sous-groupe de régénération constitué par :

- une peupleraie dont les bois seront murs avant la fin de l'aménagement, parcelle 130p sur 5,35 ha.

Le **groupe de préparation** de 98,40 ha est constitué des taillis sous futaies âgés non inclus dans le groupe de régénération.

Le **groupe d'amélioration GA1** de 26,39 ha est constitué des taillis sous futaies d'âge moyen non inclus dans le groupe de régénération et du haut perchis de sapins de Vancouver.

Le **groupe d'amélioration GA2** de 36,94 ha est constitué des perchis de hêtres qui sont âgés de quarante à quarante-quatre ans.

Le **groupe d'amélioration GA3** de 7,94 est constitué de la seule parcelle 119, perchis de chêne de 43 ans.

Le **groupe d'amélioration GA4** de 104,29 ha est constitué des jeunes perchis de chênes, ainsi que des hauts gaulis qui devront bénéficier d'une première éclaircie dans la deuxième partie de la période d'aménagement.

Le **groupe de jeunesse** de 73,39 ha regroupe les peuplements régénérés au cours du précédent aménagement, et le gaulis de chênes trop jeunes pour bénéficier d'une éclaircie commercialisable avant la fin de cette période d'aménagement.

Le **groupe d'attente** de 6,06 ha est des lisières restées debout dans quelques parcelles reboisées après la tempête.

**La zone d'accueil** de 2,55 ha regroupe les peuplements situés sur le parking de la Fringale et aux abords, ainsi que la partie de la parcelle 219 à l'ouest du CD 402, qui, pour des raisons paysagères, doivent être traités par pieds d'arbre.

Un tableau du classement dans l'ordre des parcelles est reporté en annexe N°11.

GROUPES	Parcelles ou sous-parcelles	Surface dans le groupe(ha)	Surface utile (ha)	Surface à régénérer (ha)
Reconstitution	103R	2,72	2,72	2,72
	104R	6,06	6,06	6,06
	105R	4,92	4,92	4,92
	106R	6,86	6,86	6,86
	116R	3,63	3,63	3,63
	117R	6,16	6,16	6,16
	121R	3,44	3,44	3,44
	126R	7,35	7,35	4,90
	127	12,27	12,27	8,18
	128R	2,86	2,86	1,90
	130R	1,33	1,33	1,33
	132R	1,93	1,93	1,93
	201R	2,68	2,68	2,68
	202R	2,89	2,89	2,89
	210R	5,81	5,81	5,81
	212R	2,48	2,48	2,48
	214R	4,96	4,96	4,96
	216R	4,28	4,28	4,28
218R	<u>1,57</u>	<u>1,57</u>	<u>1,57</u>	
	<b>84,20</b>	<b>84,20</b>	<b>76,70</b>	
Régénération	130R	<b>5,35</b>	<b>5,35</b>	<b>5,35</b>
<b>TOTAL régénération</b>		<b>89,55</b>	<b>89,55</b>	<b>82,05</b>

GROUPES	Parcelles ou sous-parcelles	Surface dans le groupe(ha)	Surface utile (ha)
Préparation	102P	0,44	0,44
	103P	4,86	4,86
	104P	1,39	1,39
	105P	2,48	2,48
	106P	1,67	1,67
	108P	3,11	3,11
	109P	6,12	6,12
	112	8,71	8,71
	113	8,72	8,72
	120P	2,96	2,96
	121P	4,52	4,52
	122	8,09	8,09
	125P	2,42	2,42
	201P	5,12	4,43
	202P	5,06	3,92
	207	7,26	7,26
	208	7,17	7,17
	209P	2,74	2,74
	212P	4,44	4,44
	214P	2,10	2,10
216P	2,93	2,93	
219P	3,88	3,88	
220P	<u>2,21</u>	<u>2,21</u>	
	<b>98,40</b>	<b>96,57</b>	
GA1	126A	2,09	2,09
	128A	10,61	10,61
	206A	2,34	2,34
	209A	1,75	1,58
	211	6,81	6,81
	218A	<u>2,79</u>	<u>2,79</u>
	<b>26,39</b>	<b>26,22</b>	

GROUPES	Parcelles ou sous-parcelles	Surface dans le groupe(ha)	Surface utile (ha)
GA2	116A	4,48	4,48
	117A	1,83	1,83
	118A	2,90	2,90
	120A	5,09	5,09
	203	7,84	7,58
	204	7,73	7,73
	205	<u>7,07</u>	<u>7,07</u>
		<b>36,94</b>	<b>36,68</b>
GA3	119	<b>7,94</b>	<b>7,94</b>
GA4	101	7,15	7,15
	102A	2,66	2,66
	107	8,38	8,38
	108A	4,65	4,65
	109A	3,25	3,25
	110	8,57	8,57
	111	8,52	8,52
	114	8,17	8,17
	115	7,96	7,96
	123	7,78	7,78
	124A	3,03	3,03
	129	5,74	5,74
	213	7,19	7,19
	215	6,91	6,91
	217A	5,85	5,85
	222A	3,84	3,84
225A	<u>4,64</u>	<u>4,64</u>	
	<b>104,29</b>	<b>104,29</b>	
Jeunesse	102J	4,17	4,17
	118J	5,08	5,08
	124J	4,86	4,86
	125J	5,52	5,52
	130J	2,53	2,53
	131	9,13	9,13
	132J	7,56	7,56
	206J	5,13	5,13
	209J	2,64	2,64
	219J	1,25	1,25
	220J	4,08	4,08
	221J	5,24	5,24
	222J	3,38	3,38
	223J	5,39	5,39
	224J	5,07	5,07
225J	<u>2,36</u>	<u>2,36</u>	
	<b>73,39</b>	<b>73,39</b>	
Zone d'accueil	217Z	1,07	1,07
	219Z	0,78	0,78
	220Z	<u>0,70</u>	<u>0,70</u>
		<b>2,55</b>	<b>2,55</b>
Attente	210T	1,05	0,61
	221T	1,59	1,59
	223T	1,44	1,44
	224T	<u>1,98</u>	<u>1,98</u>
		<b>6,06</b>	<b>5,62</b>
<b>TOTAL</b>		<b>445,51</b>	<b>442,81</b>



## **TITRE V**

### **PROGRAMME D' ACTIONS**

#### **V.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER**

Les emprises des chemins ruraux de Choqueuse à Jouarre et du Grand Couroy à Choqueuse pourraient utilement être acquises : ces chemins s'interrompent à la limite de la forêt et n'accèdent plus à la ferme de Choqueuse.

#### **V.2 - PROGRAMME D' ACTIONS**

##### **V.2.1 - OPERATIONS SYLVICOLES : COUPES**

###### **- Mode d'assiette des coupes - possibilités**

Groupe de régénération : les coupes de régénération seront apériodiques et assises par contenance à l'exception des parcelles 130R et 132R. Certaines parcelles à reconstituer comptent localement suffisamment de réserves pour assurer un ensemencement au moins partiel : dans ces zones le terrain sera nettoyé si besoin pour assurer l'installation des semis, puis seront pratiquées éventuellement une coupe secondaire puis une coupe définitive.

###### **- Programme d'assiette de coupes**

Un tableau récapitulatif par année et parcelles est reporté en annexes N°12 et 13



PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES - GROUPE DE REGENERATION					
Année	Parcelle	Surface de la coupe	Type de la coupe	Volume présumé réalisable houppier compris (m3)	Observations
2005 à 2010	103R	2,72	définitive	26	
	121R	3,44	définitive	20	
	201R	2,68	définitive	39	
	202R	2,89	définitive	43	
	210R	5,81	définitive	60	
	212R	2,48	définitive	24	
	214R	4,96	définitive	60	
	216R	4,28	définitive	53	
	218R	<u>1,57</u>	définitive	<u>44</u>	
		<b>30,83</b>		<b>369</b>	
2005 à 2015	104R	6,06	secondaire+définitive	75	
	105R	4,92	secondaire+définitive	120	
	126R	4,90	secondaire+définitive	94	
	127	8,18	secondaire+définitive	123	
	128R	<u>1,90</u>	secondaire+définitive	<u>28</u>	
		<b>25,96</b>		<b>440</b>	
2020	130R	6,68	à blanc	3394	
	132R	<u>1,93</u>	à blanc	<u>120</u>	
		<b>8,61</b>		<b>3514</b>	
<b>Total</b>				<b>4323</b>	

La possibilité volume grume indicative pour la régénération est de 173 m3/an. Elle sera suivie à l'aide du tarif schaeffer rapide N°6.

PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES - GROUPE DE PREPARATION					
Année	Parcelle	Surface de la coupe	Type de la coupe	Volume présumé réalisable houppier compris (m3)	Observations
2008	108P	3,11	Préparation	94	
	109P	6,12	Préparation	155	
	112	8,71	Préparation	390	
	113	<u>8,72</u>	Préparation	<u>393</u>	
		<b>26,66</b>		<b>1032</b>	
2009	201P	4,43	Préparation	133	
	202P	3,92	Préparation	118	
	212P	4,44	Sanitaire	147	
	214P	2,10	Sanitaire	63	
	216P	<u>2,93</u>	Sanitaire	<u>132</u>	
		<b>17,82</b>		<b>593</b>	
2011	120P	2,96	Préparation	89	
	121P	4,52	Préparation	181	
	122	8,09	Préparation	243	
	125P	<u>2,42</u>	Préparation	<u>74</u>	
		<b>17,99</b>		<b>587</b>	
2016	209P	2,74	Sanitaire	<b>82</b>	

PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES - GROUPE DE PREPARATION					
Année	Parcelle	Surface de la coupe	Type de la coupe	Volume présumé réalisable houppier compris (m3)	Observations
2017	103P	4,86	Sanitaire	146	
	207	7,26	Sanitaire	218	
	208	7,17	Sanitaire	216	
	219P	3,88	Sanitaire	117	
	220P	<u>2,21</u>	Préparation	<u>67</u>	
		<b>28,12</b>		<b>764</b>	
			Total	<b>3058</b>	

PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES - GROUPE D'AMELIORATION A1					
Année	Parcelle	Surface de la coupe	Type de la coupe	Volume présumé réalisable houppier compris (m3)	Observations (dernier passage)
2007	126A	2,09	1 <sup>ère</sup> Eclaircie	<b>83</b>	
2008	206A	2,34	Eclaircie	<b>197</b>	(1998)
2010	128A	10,61	Amélioration	<b>319</b>	
2014	206A	2,34	Eclaircie	<b>164</b>	
2015	126A	2,09	2 <sup>ème</sup> Eclaircie	<b>108</b>	
2016	209A	1,58	Sanitaire	48	(1995)
	211	6,81	Sanitaire	205	(1992)
	218A	<u>2,79</u>	Sanitaire	<u>85</u>	(1993)
		<b>11,18</b>		<b>338</b>	
2020	206A	2,34	Eclaircie	<b>164</b>	
2023	126A	2,09	Eclaircie	<b>126</b>	
			Total	<b>1499</b>	

PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES - GROUPE D'AMELIORATION A2					
Année	Parcelle	Surface de la coupe	Type de la coupe	Volume présumé réalisable houppier compris (m3)	Observations (dernier passage)
2007	120A	5,09	Eclaircie	305	(1998)
	203	7,84	Eclaircie	465	(1992)
	204	7,73	Eclaircie	464	(1992)
	205	<u>7,07</u>	Eclaircie	<u>424</u>	(1993)
		<b>27,73</b>		<b>1658</b>	
2010	116A	4,48	Eclaircie	135	(1994)
	117A	1,83	Eclaircie	63	(1994)
	118A	<u>2,90</u>	Eclaircie	<u>87</u>	(1994)
		<b>9,21</b>		<b>285</b>	
2013	120A	5,09	Eclaircie	305	
	203	7,84	Eclaircie	465	
	204	7,73	Eclaircie	464	
	205	<u>7,07</u>	Eclaircie	<u>424</u>	
		<b>27,73</b>		<b>1658</b>	

PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES - GROUPE D'AMELIORATION A2					
Année	Parcelle	Surface de la coupe	Type de la coupe	Volume présumé réalisable houppier compris (m3)	Observations
2016	116A	4,48	Eclaircie	135	
	117A	1,83	Eclaircie	75	
	118A	<u>2,90</u>	Eclaircie	<u>87</u>	
		<b>9,21</b>		<b>297</b>	
2019	120A	5,09	Eclaircie	305	
	203	7,84	Eclaircie	465	
	204	7,73	Eclaircie	464	
	205	<u>7,07</u>	Eclaircie	<u>424</u>	
		<b>27,73</b>		<b>1658</b>	
2022	116A	4,48	Eclaircie	180	
	117A	1,83	Eclaircie	117	
	118A	<u>2,90</u>	Eclaircie	<u>116</u>	
		<b>9,21</b>		<b>413</b>	
Total				<b>5969</b>	

PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES - GROUPE D'AMELIORATION A3					
Année	Parcelle	Surface de la coupe	Type de la coupe	Volume présumé réalisable houppier compris (m3)	Observations (dernier passage)
2009	119	7,94	Eclaircie	<b>308</b>	(2004)
2017	119	7,94	Eclaircie	<b>453</b>	
Total				<b>761</b>	

PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES - GROUPE D'AMELIORATION A4					
Année	Parcelle	Surface de la coupe	Type de la coupe	Volume présumé réalisable houppier compris (m3)	Observations
2007	107	2,80	1 <sup>ère</sup> éclaircie	<b>84</b>	
2008	213	1,00	1 <sup>ère</sup> éclaircie	30	
	215	1,00	1 <sup>ère</sup> éclaircie	30	
	217A pie	<u>1,00</u>	1 <sup>ère</sup> éclaircie	<u>30</u>	
		<b>3,00</b>		<b>90</b>	
2010	129	<b>5,74</b>	1 <sup>ère</sup> éclaircie	<b>172</b>	
2015	107	8,38	1 <sup>ère</sup> éclaircie	155	
	115	<u>7,96</u>	1 <sup>ère</sup> éclaircie	<u>256</u>	
		<b>16,34</b>		<b>411</b>	
2016	213	1,00	2 <sup>ème</sup> éclaircie	30	
	215	1,00	2 <sup>ème</sup> éclaircie	30	
	217	<u>1,00</u>	2 <sup>ème</sup> éclaircie	<u>30</u>	
		<b>3,00</b>		<b>90</b>	
2018	129	<b>5,74</b>	2 <sup>ème</sup> éclaircie	<b>172</b>	
2020	101	7,15	1 <sup>ère</sup> éclaircie	<b>215</b>	

PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES - GROUPE D'AMELIORATION A4					
Année	Parcelle	Surface de la coupe	Type de la coupe	Volume présumé réalisable houppier compris (m3)	Observations
2021	102A	2,66	1 <sup>ère</sup> éclaircie	80	
	108A	4,65	1 <sup>ère</sup> éclaircie	140	
	109A	<u>3,25</u>	1 <sup>ère</sup> éclaircie	<u>97</u>	
		<b>10,56</b>		<b>317</b>	
2022	123	7,78	1 <sup>ère</sup> éclaircie	234	
	124A	<u>3,03</u>	1 <sup>ère</sup> éclaircie	<u>91</u>	
		<b>10,81</b>		<b>325</b>	
2023	107	8,38	2 <sup>ème</sup> éclaircie	335	
	115	<u>7,96</u>	2 <sup>ème</sup> éclaircie	<u>335</u>	
		<b>16,34</b>		<b>670</b>	
2024	110	8,57	1 <sup>ère</sup> éclaircie	258	
	111	8,52	1 <sup>ère</sup> éclaircie	256	
	114	8,17	1 <sup>ère</sup> éclaircie	265	
	213	7,19	1 <sup>ère</sup> éclaircie	216	
	215	6,91	1 <sup>ère</sup> éclaircie	207	
	217A	5,85	1 <sup>ère</sup> éclaircie	176	
	222A	3,84	1 <sup>ère</sup> éclaircie	116	
	225A	<u>4,64</u>	1 <sup>ère</sup> éclaircie	<u>140</u>	
		<b>33,74</b>		<b>1634</b>	
			<b>Total</b>	<b>4180</b>	

La possibilité volume grume présumé réalisable en amélioration et préparation est de 694 m3.

Il est rappelé au gestionnaire que les coupes prévues une année déterminée **peuvent être avancées ou reculées de cinq ans**. Il n'hésitera pas à faire usage de cette possibilité, notamment pour les coupes à caractère sanitaire prépondérant, et pour les coupes de première éclaircie.

#### **- Règles de culture générales**

##### - Régénération

Deux cas de figure se présentent :

##### Les parcelles à reconstituer

Ces parcelles sont actuellement occupées par des arbres épars, plus ou moins ébranchés par la tempête. Les parcelles devant passer en coupe définitive entre 2005 et 2010 seront exploitées en une fois, la date de la coupe étant fixée en fonction de l'évolution des semis présents. Les zones insuffisamment ensemencées en 2010 seront complétées par plantation. Les autres parcelles comportent un peu plus de semenciers que les précédentes et pourront être exploitées en deux passages, en fonction de l'évolution de

l'ensemencement. Les zones où les semis sont trop peu nombreux seront complétés par plantation.

### La peupleraie

La peupleraie sera récoltée par coupe à blanc en fin d'aménagement.

#### - Préparation

Ces parcelles seront parcourues par **une coupe unique** ayant, pour certaines parcelles spécifiées dans le tableau précédent, un caractère essentiellement sanitaire, visant notamment à récolter les arbres fortement abîmés ou déstabilisés par la tempête. Si cette opération est, le moment venu, jugée inutile, on n'hésitera pas à annuler la coupe. On évitera de faire baisser trop fortement la densité de réserves. Les parties des parcelles 104 à 106 classées dans ce groupe sont constituées de lambeaux de taillis sous futaie entourant des zones détruites par la tempête et ne nécessitant pas d'éclaircie. Cependant on devra exercer une surveillance de ces peuplements et ne pas hésiter à y réaliser une coupe sanitaire si on le juge utile.

#### - Amélioration GA1

Ce groupe comporte trois types de peuplements :

Un perchis à jeune futaie de frêne dans la parcelle 126 qui bénéficiera d'éclaircie à rotation de 8 ans

Une jeune futaie de sapins de Vancouver qui sera éclaircie à une rotation de 6 ans

Des taillis sous futaie plus ou moins clairs qui bénéficieront d'un seul passage en coupe ayant un caractère sanitaire marqué.

#### - Amélioration GA2

Ce groupe est constitué des perchis à jeunes futaies de hêtre. Ils bénéficieront de coupes à rotation de 6 ans + 6 ans. Cette rotation passera ensuite à 8 ans.

Dans ces peuplements se trouvent en mélange quelques chênes de bonne venue qu'il serait tentant de favoriser. Or les âges d'exploitabilité de ces deux essences sont très différents, environ 100 ans pour le hêtre, 180 ans pour le chêne. Favoriser des chênes en trop faible densité que l'on serait obligé de récolter à 100 ans n'a donc pas d'intérêt, si ce n'est en essence d'accompagnement.

#### - Amélioration GA3

Ce groupe ne contient que la parcelle 19 constituée d'un perchis à jeune futaie de chêne qui bénéficieront d'éclaircie à rotation de 8 ans.

#### - Amélioration GA4

Ce groupe est constitué des bas perchis de chêne qui devront bénéficier d'une première éclaircie au cours de la deuxième moitié de la durée d'application de cet aménagement. Cette éclaircie est programmée à l'âge de 38 ans, pondéré en fonction de la

vitalité apparente du peuplement. Le gestionnaire n'hésitera pas à avancer ou reculer la date de cette première intervention si l'évolution du peuplement le rend nécessaire. C'est le passage à la hauteur du peuplement à 14,50 mètres qui détermine le passage en éclaircie.

Dans les parcelles 107, 213, 215, et 217A se trouvent des parquets d'érables et de châtaigniers qui demandent à être éclaircis plus tôt que les chênes : des passages plus précoces y sont programmés.

La parcelle 129 est essentiellement occupée par un taillis dans lequel se trouvent des brins d'essences intéressantes : l'intervention se fera uniquement au profit de ces essences, après désignation et inventaire des tiges d'avenir si leur densité s'avère suffisante.

#### - Zone d'accueil

Ce groupe est formé de deux zones :

Autour du parking de la Fringale l'objectif est :

- d'assurer la sécurité des visiteurs en maintenant le boisement en parfait état sanitaire
- de maintenir les qualités paysagères du site en maintenant le plus longtemps possible les gros arbres, en maintenant un étagement de la végétation, et au besoin en assurant le renouvellement des arbres.

Dans la partie de la parcelle 219 à l'ouest du CD 402 l'objectif est :

- de maintenir un état boisé permanent dans un but paysager, à partir d'un peuplement déjà très clair.
- d'assurer la sécurité des usagers du CD 402.

Les interventions seront donc ponctuelles, par pied d'arbre, et à l'initiative du gestionnaire. De ce fait elles seront généralement réalisées sous forme de travaux. Le rajeunissement pourra être assuré par des dégagements de semis dans la parcelle 219, et des plantations de hautes tiges autour du parking.

### **V.2.2 - OPERATIONS SYLVICOLES : TRAVAUX**

Les normes de travaux à utiliser sont :

- Pour les peuplements à reconstituer les itinéraires techniques retenus par l'arrêté du préfet de région N°2003-211 du 11 février 2003,
- pour les autres peuplements de chêne le guide des sylvicultures de la chênaie atlantique,
- pour l'amélioration des peuplements de châtaignier le guide de sylviculture du châtaignier dans le nord ouest.

Les travaux à réaliser dans les peuplements sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Nature des travaux	Plles	Surface (Ha)	Année d'installation	Norme utilisée	Observation
Amélioration	101	7,15	1977à1990	5CHX1	classes 4 et 5
	102A	2,66	1983	Amélioration futaie de chêne	classes 4 et 5
	102J	4,17	2000		classe 4
	103R	2,72	(2005-2010)		classe 4
	104R	6,06	(2005-2015)		classe 4
	105R	4,92	(2005-2015)		classe 4
	106R	6,86	(2005)		classe 4
	107	8,38	1977-1986		classes 4 et 5
	108A	4,65	1983-2000		classes 4 et 5
	109A	3,25	1983-2000		classes 4 et 5
	110	8,57	1986		classes 4 et 5
	111	8,52	1986		classes 4 et 5
	114	8,17	1986		classes 4 et 5
	115	6,32	1977-1986		classes 4 et 5
	121R	3,44	(2005-2010)		classe 4
	123	7,78	1977-1986		classes 4 et 5
	124	7,89	1977-1991		classes 4 et 5
	125J pie	3,11	1997		classes 4 et 5
	125J pie	2,41	2003		classe 4
	126R pie	2,90	(2005-2015)		classe 4
	127 pie	6,18	(2005-2015)		classe 4
	128R pie	1,90	(2005-2015)		classe 4
	130J	2,53	2004		classe 4
	131	9,13	2002		classe 4
	132J	7,56	2004		classe 4
	201R	2,68	(2005-2010)		classe 4
	202R	2,89	(2005-2010)		classe 4
	206J	5,13	2003		classe 4
	213	7,19	1984-1996		classes 4 et 5
	215	6,91	1984-1996		classes 4 et 5
	217	5,85	1984-1996		classes 4 et 5
	219J	1,25	2002		classe 4
	220J	4,08	1985-2004		classe 5
	221J	5,24	2002		classe 4
	222J	3,38	2000		classe 4
	222A	3,84	1985		classe 5
	223J	5,39	2002		classe 4
	224J	5,07	2002		classe 4
	225J	2,36	2000	classe 4	
	225A	4,64	1985	classes 4 et 5	
		<b>203,13</b>			
	209J	2,64	2000	Arrêté du préfet de région(annexe 2 reconstitution par régénération naturelle autres feuillus) pour les années n+5 à n+10 puis 5CHT3 Amélioration châtaignier après régénération naturelle	
	210R	5,81	2000		
	212R	2,48	2000		
	214R	4,96	2000		
	216R	4,28	2000		
	218R	1,57	2000		
		<b>21,74</b>			

Nature des travaux	Plles	Surface (Ha)	Année d'installation	Norme utilisée	Observation	
Amélioration	126R pie	2,00	(2005-2015)	Arrêté année n+5 à n+10 puis 5CHT5 Amélioration châtaignier après plantation sans recru		
	127 pie	2,00	(2005-2015)			
		<b>4,00</b>				
reconstitution	102Jpie	4,36	2002	Arrêté du préfet de région (annexe 3 reboisement en chêne sessile) pour les années n à n+4, puis 3CHS2 (régénération artificielle de chêne sessile avec accompagnement feuillu naturel)		
	104R	6,06				
	106R	6,86				
	116R	3,63				
	117R	6,16				
	118J	5,08	2003			à partir de n+2
	121R	3,44				
	125J pie	2,41	2003			à partir de n+2
	126R pie	2,90				
	127 pie	6,28				
	128R	1,90				
	130J	2,53	2004			à partir de n+1
	131	9,13	2002			à partir de n+3
	132J	7,56	2004			à partir de n+1
	201R	2,68				
	202R	2,89				
	206J	5,13	2003			à partir de n+2
	219J	1,25	2002			à partir de n+3
	221J	5,24	2002			à partir de n+3
	223J	5,39	2002			à partir de n+3
	224J	5,07	2002			à partir de n+3
		<b>95,95</b>				
	209J	2,64	2002		Arrêté du préfet de région N°2003-211(annexe 2 reconstitution par régénération naturelle autres feuillus) pour les années n à n+4	
	210R	5,81				
	212R	2,48				
	214R	4,96				
	216R	4,28				
	218R	1,57				
		<b>21,74</b>				
	125J pie	3,11	1997		3CHS2 :régénération artificielle de chêne sessile avec accompagnement	1 dégagement
222J pie	1,70	2004				
225J	2,36	2000	Classe 3			
	<b>7,17</b>					
126Rpie	2,00		Arrêté du préfet de région N°2003-211(annexe 3 reconstitution par plantation autres feuillus) pour les années n à n+4			
127pie	2,00					
	<b>4,00</b>					
Régénération	130	6,68	(2020)	3CHS2 : régénération artificielle de chêne sessile avec accompagnement	Classes 1et 2	
	132	1,93	(2020)		Classes 1et 2	
		<b>8,61</b>				



Les zones à vocations frêne ne sont pas d'étendue suffisante pour être prises en compte à part. Dans ces zones le frêne sera traité au titre de la diversification des essences, notamment au cours des dégagements il y sera systématiquement favorisé par rapport au chêne lorsqu'il est en station.

Rappel : les régions de provenance recommandées pour les plantations et les regarnis sont les suivantes :

- Chêne sessile : **QPE 212 est du Bassin Parisien, QPE 102 Picardie, QPE 105 sud du Bassin Parisien.**
- Hêtre : **FSY102 nord**
- Merisier : tous les clones sauf Beauvoir (sensible à *Pseudomonas*) **PAV 901 FRANCE** (de préférence mélanger plusieurs clones testés)
- Frêne : **FEX101 Bassin Parisien et bordure de Manche** (éventuellement verger à graine FEX-VG-01 les Ecoulettes).
- Châtaignier : **CSA102 Bassin Parisien**

### **V.2.3 AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ**

Depuis la tempête du 26 décembre une grande quantité de bois mort de toutes dimensions est présente dans la forêt. Ceci a entraîné une augmentation de la biodiversité en favorisant la présence d'une multitude d'insectes, eux-mêmes proies de nombreux oiseaux. Cet état sera pérennisé en maintenant au sol la plus grande partie de ce bois mort, et en maintenant sur pied un certain nombre d'arbres creux ou attaqués par des champignons xylophages provoquant l'apparition de cavités.

Le suivi et l'entretien des mares seront poursuivis.

### **V.2.4 GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE - CHASSE ET PÊCHE**

Les dégâts de la tempête du 26 décembre 1999 ont rendu difficile l'exercice de la chasse. Certains peuplements sont restés longtemps quasiment impénétrables. Les chiens y ont été d'une efficacité réduite pour faire sortir les animaux lors des battues. Par conséquent, les effectifs des grands animaux ont sensiblement augmenté. En outre le suivi des poids des chevreuils réalisé cette année par les chasseurs semble indiquer une diminution inquiétante de ce poids. Il conviendra donc d'adapter les plans de chasse en conséquence et de veiller à la régulation de la population de sangliers. Ceci est d'autant plus important que de grandes surfaces ont été et seront reboisées dans les prochaines années.

### **V.2.5 - DISPOSITIONS CONCERNANT LES PRODUCTIONS DIVERSES**

Néant

## **V.2.6 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC**

Les équipements d'accueil du public en forêt de CHOQUEUSE sont suffisants en quantité. Il conviendra d'en assurer l'entretien régulier. La propreté sera assurée, des tontes de pelouse seront réalisées sur l'aire d'accueil. De même la réfection de la couche de roulement du parking de la Fringale devra être envisagé.

Des panneaux expliquant que la régénération entreprise est liée à la tempête pourront être mis en place.

Le parking de la Fringale est fréquemment saturé. Une réflexion devra être menée avec le Conseil Général pour aménager une aire d'accueil à l'est des deux forêts de DOUE et de CHOQUEUSE afin de décharger l'accès ouest. Cet accès pourra être recherché du côté de la Borde aux Bois, ou vers la lisière est du Bois de DOUE.

Toujours dans l'optique d'améliorer l'accueil du public, le tronçon de la route forestière de Goins en terrain naturel pourra être empierré sur environ 250 mètres. Cela permettra de réaliser une boucle complète en site propre dans la partie sud-est de la forêt et sur le bois de DOUE.

## **V.2.7 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES**

Les choix en la matière ont été effectués par le vent. La latitude laissée au forestier pour implanter des bouquets paysagers dans les parcelles les plus atteintes est faible. Toutefois il s'attachera à utiliser les opportunités offertes par les peuplements restant pour couper les perspectives trop importantes, notamment les lisières subsistantes seront impérativement préservées.

## **V.2.8 - PROTECTION DES SITES D'INTERET CULTUREL**

(Cf. annexe N°14)

Trois sites archéologiques ont été localisés par la cellule archéologique de l'ONF. L'organisation des chantiers devra prendre en compte l'existence de ces sites. Notamment les layons de débardage devront impérativement les contourner.

## **V.2.9 - PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS**

Néant

## **V.2.10- DEFENSE CONTRE LES INCENDIES**

Néant

## **V.2.11 MESURES GENERALES D'ORDRE SANITAIRE**

A la suite de la tempête certains arbres ont pu subir un traumatisme au niveau des racines. Il conviendra donc d'être vigilant quant aux dépérissements éventuels.

## **V.2.12 PROGRAMME D'OBSERVATIONS ET DE RECHERCHES**

Néant

### **V.3 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORÊT**

(Cf. carte N°15 Travaux à réaliser)

L'équipement général est globalement satisfaisant. Le seul secteur non desservi est constitué des parcelles 130 à 132. La vidange dans de bonnes conditions nécessitera l'empierrement d'un tronçon de route sur 550 mètres, partant de la jonction entre la route de Montmorin et la Route Forestière Neuve et empruntant la piste ouverte entre les parcelles 109 et 105 puis 127 et 128, jusqu'au chemin de la Ville Jourdain où sera installée une place de retournement.

Le reste des équipements sera convenablement entretenu. Notamment une réfection de la couche de roulement des tronçons goudronnés devra être réalisée dans quelques années.

Par contre on ne devra pas chercher à trop favoriser l'écoulement de l'eau par un entretien trop drastique des fossés, le relief suffisant à réaliser un drainage satisfaisant : on se contentera de veiller à ce qu'ils ne soient pas obstrués par des rémanents de coupe ou détériorés par le passage des engins. Les équipements d'accueil du public seront entretenus en veillant à la sécurité des utilisateurs de ces équipements.

Le présent aménagement a été rédigé par

Monsieur Jean-Pierre GALERNE, Technicien Forestier,

A MELUN, le 9 Décembre 2004

Avec la collaboration de :

Messieurs Denis RENAUDET Responsable de l'UT BRIE BOISEE  
Dominique GALUP Agent patrimonial à JOUARRE  
Frank SAINTIPOLY Agent patrimonial à GRETZ ARMAINVILLIERS  
Bernard GERMAIN Agent patrimonial à VILLENEUVE SAINT DENIS.  
Jacques BOIS Agent patrimonial à SAVIGNY LE TEMPLE

Cet aménagement est contrôlé et présenté par Monsieur Philippe  
DURAND, Ingénieur des travaux des eaux et forêts divisionnaire,  
Chef du Service Gestion Forestière de l'Agence de SEINE-ET-MARNE.

A MELUN, le 9 Décembre 2004

## TABLE DES ANNEXES ET DES PLANS

ANNEXE N°1	Historique
ANNEXE N°2	Références cadastrales
ANNEXE N°3	Parcellaire
ANNEXE N°4	Données climatiques
ANNEXE N°5	Etat détaillé des peuplements
ANNEXE N°6	Années d'intallation des jeunes peuplements
ANNEXE N°7	Calcul de la plus forte contrainte
ANNEXE N°8	Relevé des mares
ANNEXE N°9	Enquête de fréquentation
ANNEXE N°10	Etat des équipements routiers
ANNEXE N°11	Classement des parcelles
ANNEXE N°12	Programme des coupes par parcelle
ANNEXE N°13	Programme des coupes par année
ANNEXE N°14	Comptes rendus de visites de sites archéologiques

Carte N°1	Situation au 1/200 000ème
Carte N°2	Situation au 1/50 000ème
Carte N°3	Origine de la propriété
Carte N°4	Limites, et situation administrative
Carte N°5	Situation I.F.N.
Carte N°6	Géologie
Carte N°7	Stations
Carte N°8	Peuplements
Carte N°9	Paysages et fréquentation
Carte N°10	Sensibilité paysagère
Carte N°11	Desserte
Carte N°12	Equipements
Carte N°13	Essences objectif
Carte N°14	Classement des parcelles
Carte N°15	Travaux à réaliser

## HISTORIQUE

*On trouvera ci-dessous le texte de l'historique placé dans l'aménagement de 1959, repris dans celui de 1988*

L'histoire de la forêt de Choqueuse a été précisée par les travaux de Réthoré, érudit local, en 1873.

Il signale, sur l'emplacement de la forêt, l'existence des ruines d'une métairie gallo-romaine des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles (tuiles romaines récupérées au lieu-dit l'Uselle en 1875) et de voies romaines. Malgré la précision de ces indications, il a été impossible de rien retrouver au cours des travaux d'aménagement malgré un examen attentif des lieux. Il paraît d'ailleurs peu vraisemblable que le tracé des voies romaines ait passé par Choqueuse. Cette partie de l'étude Réthoré doit donc être considérée avec réserves.

On peut cependant imaginer avec quelque certitude que tout était boisé au IX<sup>e</sup> siècle. En effet, vers 836, le territoire de Choqueuse est concédé par Louis le Débonnaire à l'Abbaye de Jouarre. S'il y a eu des cultures à l'époque gallo-romaine, il est probable qu'à la suite de l'invasion des francs, ce secteur s'était reboisé naturellement.

Après la concession de Louis le Débonnaire, les religieuses ont fait ouvrir un chemin reliant leur Abbaye à Coulommiers. Puis elles ont concédé à des serfs des secteurs boisés bien délimités, à charge de les défricher et cultiver moyennant le paiement d'une redevance spéciale, le chouage (droit d'extraire des souches, lat. soca). De là l'attribution du nom de Choqueuse à un village établi, au XII<sup>e</sup> siècle, au centre du massif. En même temps, se sont faits des défrichements périphériques : l'Hôtel du Bois, la Borde au Bois, correspondant à la naissance de nouvelles collectivités agricoles. Tous ces villages avaient des droits d'usage dans la forêt de l'Abbaye, dont les limites étaient sans doute à très peu de chose près celles de la forêt domaniale actuelle. On sait en particulier que les petits censitaires avaient un droit au bois mort dans le canton dit de l'Uselle.

Dans la vaste clairière qui occupe aujourd'hui le centre de la forêt, le petit village dit de Choqueuse, qui comptait une douzaine de maisons a été ravagé par les Anglais en 1427. On raconte que les habitants s'étant réfugiés dans la forêt, celle-ci a beaucoup souffert si bien qu'en 1436, pour reconstruire l'Abbaye de Jouarre qui avait été incendiée, il a été impossible de trouver en forêt de gros chênes susceptibles de fournir de la charpente, et on a dû faire venir les poutres de Champagne.

Ce n'est que vers 1550 que l'on trouve mention de nombreux étangs établis par les religieuses dans la clairière aussi bien que sur la périphérie de leurs bois. Pourtant il est possible qu'ils soient plus anciens. Ils n'ont été asséchés qu'au XIX<sup>e</sup> siècle et figurent sur de nombreux plans. C'est un bel exemple de l'organisation complexe d'un territoire agricole par un établissement monastique.

A en juger d'après Réthoré il est probable que, jusqu'en 1669, la forêt était traitée en taillis à courte révolution (10 ans au plus) et fournissait surtout des fagots. On réservait des chênes à l'occasion des coupes. On y faisait pâturer les porcs de l'Abbaye. C'est en somme l'ébauche du système du taillis-sous-futaie.

Au début du XVII<sup>e</sup> Siècle, le hameau de Choqueuse n'a plus que 7 ou 8 feux. Une révolution agricole se produit, provoquée par l'emploi de la charrue. Vers 1625 le groupement des terres s'effectuera, dans la clairière, au profit de deux fermes.

En application de l'ordonnance de 1669 on constitue un quart en réserve vers Gouin. Là, les cépées de bois durs seront en principe maintenues intactes pendant une cinquantaine d'années.

En 1706 a lieu le premier bornage de la forêt de l'Abbaye. D'après un plan de 1725, la partie non réservée est divisée en 25 parcelles de taillis-sous-futaie. Il n'y a plus qu'une ferme dans l'enclave.

On procède à une révision du bornage en 1779.

En 1790 la forêt est devenue nationale. Elle est la proie de "hourrats", débardeurs venus de Thiérache, qui profitent de la confusion du moment pour commettre toutes sortes de dégâts et de brigandages. Ils vivent en forêt avec leurs chevaux.

En 1835, sont créées deux séries de taillis à 25 ans de révolution. Aucune autre raison ne justifie cette division que l'intérêt qu'il y a à réaliser des coupes annuelles de 7 à 10 hectares qui correspondaient alors, et qui correspondent encore, à la capacité moyenne des exploitations forestières de la région.

En 1839-40 la forêt est bornée et aménagée en 50 coupes de 7 à 8 ha, groupées en deux séries de taillis-sous-futaie. C'est la division qui a subsisté jusqu'à nos jours.

Alors que d'après le cadastre de 1829 il n'existait encore que 5 routes et 3 chemins communaux dans le massif, on ouvre cinq nouvelles allées. Puis en 1865 on construit la route circulaire empierrée qui existe toujours et qui dessert commodément toutes les coupes.

En 1867, est établi un aménagement de conversion en futaie pleine par la méthode classique du vieillissement. Les parcelles sont groupées en cinq affectations.

Devant l'insuffisance des résultats obtenus, et en raison des dégâts de l'hiver 1879-80, on revient très vite au régime du taillis-sous-futaie pour l'aménagement de 1888.

La forêt de Choqueuse n'a pas souffert de la première guerre mondiale. Au cours de la seconde, en 1944, les Armées Allemandes en retraite y ont établi d'importants dépôts de munitions. Ces dépôts n'ont pas servi et ont été évacués par le service de déminage. ; mais une explosion accidentelle, dans la parcelle 14 de la 1<sup>o</sup> série, a provoqué la destruction de 30 ares de taillis.

L'aménagement de 1965 préconise la conversion en futaie mélangée de chêne, hêtre et résineux.

Dans le présent aménagement cet effort se poursuit en se concentrant essentiellement sur le chêne.

En conclusion, le massif de Choqueuse a le caractère d'une réserve boisée au cœur d'un pays agricole - réserve destinée à satisfaire les besoins d'une Abbaye. Dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle, il semble que ses produits aient été dirigés davantage vers Paris ou vers les agglomérations de Coulommiers et de La Ferté-sous-Jouarre que vers les hameaux ou villages voisins où existent encore nombre de petits bois ruraux. Actuellement la forêt reste orientée vers le grand commerce et l'industrie du bois, la demande locale étant faible.



## REFERENCES CADASTRALES

COMMUNE	SECTION	PARCELLE	SURFACE
JOUARRE	H	2	31ha 94a 90ca
		3	00ha 91a 17ca
		4	27ha 37a 23ca
		35	30ha 70a 50ca
		36	01ha 21a 45ca
		37	02ha 03a 70ca
		38	00ha 09a 46ca
		39	33ha 36a 59ca
		40	16ha 17a 35ca
		41	00ha 69a 50ca
		42	47ha 24a 45ca
		43	00ha 73a 60ca
		44	01ha 21a 20ca
		45	38ha 50a 15ca
		46	28ha 87a 24ca
		47	00ha 56a 29ca
		48	29ha 35a 55ca
		49	00ha 68a 20ca
		50	10ha 20a 70ca
		51	00ha 30a 24ca
		52	03ha 99a 48ca
		53	38ha 96a 70ca
		55	02ha 47a 45ca
		103	07ha 22a 50ca
		104	00ha 41a 95ca
		105	14ha 36a 10ca
		114	01ha 26a 38ca
		115	00ha 70a 35ca
		144	20ha 79a 40ca
		145	00ha 84a 08ca
146	25ha 41a 94ca		
181	00ha 78a 30ca		
191	00ha 70a 50ca		
193	20ha 25a 70ca		
<b>Total JOUARRE</b>			<b>440ha 40a 30ca</b>
DOUE	G	166	05ha 10a 60ca
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>445ha 50a 90ca</b>

Maison forestière : non incluse dans la surface de la forêt

JOUARRE	H	147	00ha 16a 30ca
		148	00ha 59a 85ca
		149	00ha 07a 57ca
		150	00ha 25a 81ca
<b>Total MF</b>			<b>01ha 09a 53ca</b>

## TABLEAU PARCELLAIRE

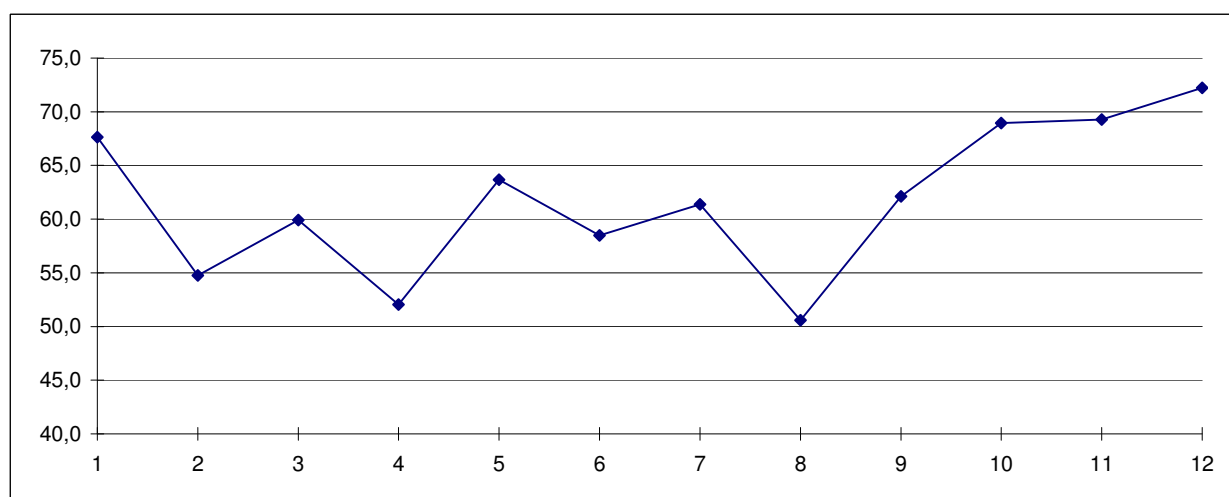
Annexe 3

Numéro	Cadastré			Surface adoptée	dont s. utile
	Commune, section	N°	Lieu dit		
101	Jouarre section H	103p, 104p, 105p	Triage d'Uselle	7,15	7,15
102		103p, 104p, 105p	Triage d'Uselle	7,27	7,27
103		103p, 104p, 105p	Triage d'Uselle	7,58	7,58
104		50p, 51p, 52p	Triage de la Grande Barrière	7,45	7,45
105		50p, 51p, 52p, 49p	Triage de la Grande Barrière	7,40	7,40
106		41p, 48p, 49p	Triage du Batardeau	8,53	8,53
107		48p, 49p	Triage du Batardeau	8,38	8,38
108		46p, 47p, 48p, 49p	Triage du Batardeau	8,50	8,50
109		46p, 47p, 48p, 49p	Triage du Batardeau	8,63	8,63
110		46p, 191p,	Triage du Batardeau	8,57	8,57
111		46p, 47p, 48p, 191p	Triage du Batardeau	8,52	8,52
112		41p, 46p, 47p, 48p, 191p	Triage du Batardeau	8,71	8,71
113		40p, 41p, 43p	Triage de l'Arbre Planté	8,72	8,72
114		40p, 43p	Triage de l'Arbre Planté	8,17	8,17
115		42p, 43p	Triage du Bois Vert	7,96	7,96
116		42p	Triage du Bois Vert	8,11	8,11
117		42p, 43p	Triage du Bois Vert	7,99	7,99
118		42p	Triage du Bois Vert	7,98	7,98
119		42p, 43p, 44p, 45p, 191p	Triages du Bois Vert et de la Réserve	7,94	7,94
120		42p, 44p, 45p	Triages du Bois Vert et de la Réserve	8,05	8,05
121		45p, 191p	Triage de la Réserve	7,96	7,96
122		42p, 44p, 45p	Triages du Bois Vert et de la Réserve	8,09	8,09
123		45p, 191p	Triage de la Réserve	7,78	7,78
124		45p	Triage de la Réserve	7,89	7,89
125		42p, 44p, 45p	Triages du Bois Vert et de la Réserve	7,94	7,94
126		53partie, 114, 115	Les Quatre Cents, la Ville Jourdain	9,44	9,44
127	Jouarre section H	53 p	Les Quatre Cents	12,27	12,27
128		53 p	Les Quatre Cents	13,47	13,47
129		53 p	Les Quatre Cents	5,74	5,74
130	Jouarre section H Doue section G	55p, 193 p 166 p	Les Quatre Cents Les bords du Grang Etang	9,21	9,21
131	Jouarre section H Doue section G	193 p 166 p	Les Quatre Cents Les bords du Grang Etang	9,13	9,13
132	Jouarre section H Doue section G	193 p 166 p	Les Quatre Cents Les bords du Grang Etang	9,49	9,49
201	Jouarre section H	35p, 36 p	Triage de l'Etang des Laisses	7,80	
202		35p, 36 p	Triage de l'Etang des Laisses	7,95	
203		35p, 36 p	Triage de l'Etang des Laisses	7,84	
204		35p, 36 p	Triage de l'Etang des Laisses	7,73	7,73
205		36 p, 39 p	Triage de la Moquesouris	7,07	7,07
206		36 p, 39 p	Triage de la Moquesouris	7,47	7,47
207		36 p, 39 p	Triage de la Moquesouris	7,26	7,26
208		36 p, 39 p	Triage de la Moquesouris	7,17	7,17
209		36 p, 37, 38, 39 p	Triage de la Moquesouris	7,13	
210		2 p, 3 p	Triage de Saint Méry	6,86	
211		3 p, 4 p	Triage de Saint Méry	6,81	6,81
212		2 p, 3 p	Triage de Saint Méry	6,92	6,92
213		3 p, 4 p	Triage de Saint Méry	7,19	7,19
214		2 p, 3 p	Triage de Saint Méry	7,06	7,06
215		3 p, 4 p	Triage de Saint Méry	6,91	6,91
216		2 p, 3 p	Triage de Saint Méry	7,21	7,21
217		3 p, 4 p	Triage de Saint Méry	6,92	6,92
218		2 p, 3 p	Triage de Saint Méry	4,36	4,36
219		145p, 146p, 181	Triage Merlan	5,91	5,91
220		144p, 145p	Triage Merlan	6,99	6,99
221		145p, 146p	Triage Merlan	6,83	6,83
222		144p, 145p	Triage Merlan	7,22	7,22
223		145p, 146p	Triage Merlan	6,83	6,83
224		145p, 146p	Triage Merlan	7,05	0,00
225		144p, 145p	Triage Merlan	7,00	7,00
<b>TOTAL</b>				<b>445,51</b>	<b>400,88</b>

# PRECIPITATIONS A SAINT CYR SUR MORIN

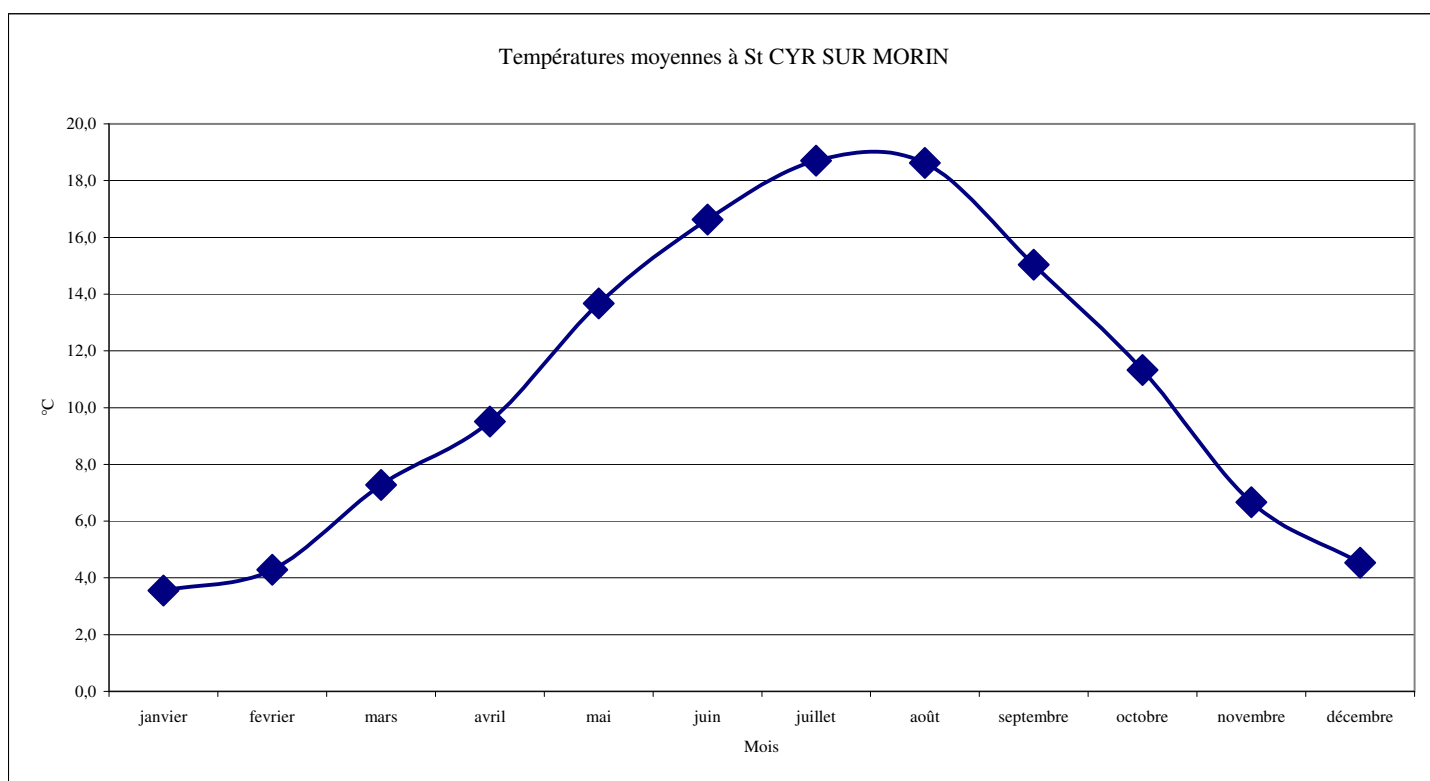
ANNEXE N°4

ANNÉE	janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL ANNUEL	SAISON DE VÉGÉTATION
1956	86,0	19,0	19,0	36,0	38,0	61,0	68,0	82,0	41,0	47,0	49,0	35,0	581,0	373,0
1957	29,0	107,0	30,0	32,0	32,0	38,0	64,0	57,0	94,0	30,0	42,0	51,0	606,0	347,0
1958	99,0	141,0	28,0	59,0	109,0	96,0	74,0	105,0	80,0	65,0	47,0	89,0	992,0	588,0
1959	99,0	1,0	40,0	66,0	8,0	25,0	10,0	15,0	8,0	70,0	48,0	81,0	471,0	202,0
1960	53,0	43,0	61,0	18,0	23,0	44,0	128,0	98,0	46,0	126,0	73,0	77,0	790,0	483,0
1961	81,0	61,0	6,0	57,0	56,0	43,0	79,0	14,0	68,0	103,0	77,0	53,0	698,0	420,0
1962	88,0	45,0	82,0	48,0	37,0	18,0	79,0	26,0	39,0	50,0	57,0	78,0	647,0	297,0
1963	12,0	17,0	59,0	56,0	77,0	166,0	16,0	121,0	33,0	18,0	139,0	12,0	726,0	487,0
1964	35,0	36,0	80,0	54,0	76,0	34,0	27,0	20,0	49,0	64,0	62,0	47,0	584,0	324,0
1965	103,0	5,0	65,0	49,0	48,0	43,0	78,0	58,0	103,0	17,0	54,0	74,0	697,0	396,0
1966	54,0	63,0	25,0	89,0	63,0	59,0	63,0	43,0	31,0	115,0	88,0	134,0	827,0	463,0
1967	47,0	66,0	46,0	21,0	57,0	35,0	14,0	15,0	96,0	115,0	59,0	86,0	657,0	353,0
1968	95,0	65,0	51,0	29,0	61,0	41,0	58,0	75,0	95,0	37,0	38,0	42,0	687,0	396,0
1969	52,0	31,0	56,0	67,0	95,0	89,0	37,0	83,0	23,0	2,0	126,0	57,0	718,0	396,0
1970	58,0	135,0	78,0	67,0	38,0	57,0	40,0	47,0	44,0	34,0	66,0	38,0	702,0	327,0
1971	82,4	39,2	29,0	31,3	93,1	81,6	32,9	67,3	5,3	13,1	80,6	13,9	569,7	324,6
1972	69,8	42,1	43,9	49,0	45,5	33,0	54,8	89,0	54,8	27,9	129,4	18,3	657,5	354,0
1973	32,5	51,5	12,7	34,4	88,2	26,4	46,7	43,7	104,8	69,8	86,4	61,7	658,8	414,0
1974	61,7	38,3	72,9	5,8	42,7	68,8	41,8	45,8	112,2	136,1	73,8	60,3	760,2	453,2
1975	84,0	15,3	60,8	32,0	74,9	48,7	29,5	60,2	141,9	16,9	86,0	21,2	671,4	404,1
1976	22,9	33,3	32,2	10,0	14,9	4,5	22,2	3,5	50,0	61,9	59,1	72,8	387,3	167,0
1977	75,8	108,1	55,2	63,4	76,3	66,8	73,1	34,5	14,6	76,6	98,2	51,8	794,4	405,3
1978	109,7	80,5	135,2	38,8	56,1	92,6	78,9	19,6	68,4	7,7	17,1	147,7	852,3	362,1
1979	31,0	72,9	137,3	58,3	55,7	54,6	25,0	53,3	29,1	79,1	69,7	126,2	792,2	355,1
1980	43,9	64,2	120,1	12,3	46,3	98,1	127,8	57,7	22,0	66,6	55,7	89,5	804,2	430,8
1981	80,0	46,1	78,8	25,9	88,7	74,7	52,9	65,4	47,4	188,6	34,5	87,6	870,6	543,6
1982	89,6	24,9	85,1	13,9	83,7	74,0	36,5	14,0	76,9	104,6	69,9	113,9	787,0	403,6
1983	65,6	57,8	80,2	118,1	82,6	58,3	46,8	26,2	60,8	24,5	46,2	37,3	704,4	417,3
1984	136,5	54,8	47,1	29,8	110,7	30,1	58,4	34,9	159,0	102,0	84,7	49,0	897,0	524,9
1985	43,9	13,2	90,5	67,1	85,5	47,6	58,3	33,9	40,7	7,0	41,4	32,4	561,5	340,1
1986	78,3	10,0	88,9	101,2	77,7	31,1	12,0	48,8	47,0	80,6	47,2	105,2	728,0	398,4
1987	22,9	66,8	73,6	20,6	58,9	109,1	97,4	70,9	68,9	126,8	57,1	41,5	814,5	552,6
1988	127,7	68,0	100,7	20,9	137,7	40,5	117,0	28,4	49,3	98,3	44,0	83,7	916,2	492,1
1989	28,1	54,4	59,7	92,2	8,6	84,8	29,2	36,6	40,2	37,3	22,2	83,3	576,6	328,9
1990	48,4	106,4	18,3	66,9	14,3	114,5	54,1	13,9	56,3	93,8	54,4	74,1	715,4	413,8
1991	81,5	16,4	57,8	61,1	11,5	76,2	35,3	35,0	58,9	40,4	76,0	63,7	613,8	318,4
1992	10,7	35,5	78,2	43,0	62,4	80,4	44,9	69,6	50,4	82,7	109,5	66,2	733,5	433,4
1993	81,5	15,9	6,9	64,5	58,3	51,7	72,6	7,6	114,8	104,6	34,4	180,2	793,0	474,1
1994	92,3	59,3	58,5	76,8	78,1	38,7	80,5	46,8	73,1	64,6	53,3	76,0	798,0	458,6
1995	192,4	95,5	99,0	75,6	70,0	26,4	59,6	54,0	90,7	32,6	20,5	46,6	862,9	408,9
1996	56,5	55,4	20,6	9,5	146,0	16,6	45,0	89,2	25,9	50,3	120,9	48,3	684,2	382,5
1997	14,1	111,3	17,2	19,8	120,4	172,7	26,3	71,2	12,9	51,6	112,2	114,8	844,5	474,9
1998	78,2	11,9	25,2	163,9	9,8	76,5	60,5	36,3	133,4	142,8	45,0	60,9	844,4	623,2
1999	77,2	55,2	63,0	82,1	45,0	55,0	88,0	62,6	80,6	48,1	54,2	174,2	885,2	461,4
2000	33,7	86,9	53,1	103,1	89,1	15,5	225,3	55,0	94,2	116,2	129,9	96,0	1098,0	698,4
2001	91,3	68,0	166,0	105,9	68,4	34,9	156,4	55,3	117,6	102,8	79,7	66,4	1112,7	641,3
2002	38,4	111,6	63,1	21,8	42,4	45,5	42,3	84,6	15,2	99,3	143,3	86,0	793,5	351,1
2003	73,7	23,3	18,9	31,5	94,7	27,7	79,7	53,9	15,2	61,2	63,8	62,6	606,2	363,9
MOYENNE	67,7	54,8	59,9	52,1	63,7	58,5	61,4	50,6	62,1	68,9	69,3	72,2	741,1	417,2
MINIMUM	10,7	1,0	6,0	5,8	8,0	4,5	10,0	3,5	5,3	2,0	17,1	12,0	387,3	167,0
MAXIMUM	192,4	141,0	166,0	163,9	146,0	172,7	225,3	121,0	159,0	188,6	143,3	180,2	1112,7	698,4
ECART TYPE	34,9	34,2	34,9	32,4	32,4	34,5	39,3	27,0	36,8	41,3	31,3	37,0	140,2	100,1



## MOYENNE DES TEMPERATURES A SAINT CYR SUR MORIN

année	janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	moyenne
	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne	annuelle
1972	2,8	5,6	8,2	9,8	12,8	14,8	18,6	17,0	13,2	10,2	6,6	4,4	10,3
1973	2,4	3,5	5,9	7,7	13,9	17,7	18,0	20,1	16,5	10,5	5,3	3,1	10,4
1974	6,8	5,4	7,6	10,5	12,8	16,4	17,2	18,8	14,4	8,1	7,7	7,4	11,1
1975	6,9	5,4	5,6	9,5	12,6	16,1	19,4	20,6	16,2	9,9	6,2	2,3	10,9
1976	4,3	4,5	5,8	9,3	14,3	19,6	21,2	19,0	14,8	12,9	6,6	2,0	11,2
1977	3,9	6,4	8,6	8,4	13,3	15,8	18,5	17,0	13,5	12,8	6,8	5,3	10,8
1978	2,7	2,6	7,8	8,2	13,2	15,7	16,9	16,2	13,8	11,3	4,9	4,7	9,8
1979	-1,5	2,8	6,4	9,0	12,8	16,6	17,6	17,1	15,1	12,6	6,2	6,0	10,0
1980	1,0	6,5	6,1	9,0	12,6	15,3	16,6	18,4	15,7	9,9	5,3	2,7	9,9
1981	3,4	2,8	9,9	10,8	13,1	15,6	17,8	18,0	15,7	10,8	7,0	3,7	10,7
1982	3,7	5,1	6,5	9,4	13,6	18,6	19,8	17,6	17,2	10,7	8,3	4,9	11,3
1983	6,1	2,8	7,2	9,4	12,2	18,2	22,3	19,1	15,1	10,8	6,7	3,8	11,1
1984	4,2	3,7	5,3	9,0	10,8	16,0	17,9	17,9	14,0	11,7	9,6	4,4	10,3
1985	-3,0	2,6	5,1	10,3	14,0	15,2	18,7	16,8	16,5	10,9	3,7	5,5	9,7
1986	3,8	-2,3	5,4	7,4	13,7	17,7	17,0	17,0	12,6	12,9	7,7	5,0	9,8
1987	-1,7	2,8	4,4	11,1	11,0	15,1	17,7	17,6	17,2	12,1	6,6	4,3	9,8
1988	7,1	4,9	6,2	10,5	14,7	16,5	17,4	18,2	15,0	12,3	5,5	7,0	11,3
1989	3,8	5,3	9,6	8,6	16,1	16,1	19,6	18,1	16,0	12,8	6,0	4,6	11,4
1990	5,0	8,6	8,1	9,1	15,2	15,8	18,8	20,3	13,7	13,2	7,4	4,0	11,6
1991	3,9	0,8	9,7	9,0	11,9	14,6	19,2	19,3	16,8	10,7	6,4	3,0	10,4
1992	2,9	4,4	8,0	9,6	15,1	16,6	19,5	19,8	14,5	9,0	8,7	4,1	11,0
1993	6,5	2,7	6,2	11,3	14,9	17,4	17,4	17,5	14,5	10,0	3,1	6,0	10,6
1994	5,6	4,1	8,8	9,3	14,1	17,0	22,0	18,7	14,5	11,2	10,7	6,3	11,8
1995	4,9	7,6	6,2	9,4	13,6	15,9	21,4	20,2	14,3	14,5	6,9	3,2	11,5
1996	3,8	2,4	5,6	10,1	11,3	17,1	17,8	17,8	13,1	11,2	6,4	2,0	9,8
1997	0,0	6,6	9,5	9,0	13,8	16,8	18,3	21,9	15,5	10,8	8,6	5,5	11,3
1998	4,8	5,3	8,1	9,9	15,4	17,3	17,7	18,8	15,9	11,1	4,0	4,9	11,1
1999	5,5	4,0	8,3	10,8	16,0	16,6	20,4	19,3	18,0	11,5	5,2	4,9	11,7
2000	3,3	6,1	7,3	9,9	15,6	17,6	17,4	19,1	16,3	11,8	8,1	7,2	11,6
2001	4,6	5,0	9,0	9,1	16,2	15,6	19,5	19,5	13,0	14,7	5,7	2,6	11,2
2002	4,6	7,0	8,2	10,1	13,0	17,4	18,2	18,5	14,6	11,3	8,6	6,4	11,5
2003	2,2	2,9	9,1	10,8	14,6	20,2	19,7	22,0	14,8	8,9	7,8	4,4	11,4
Moyenne	3,5	4,3	7,3	9,5	13,7	16,6	18,7	18,6	15,0	11,3	6,7	4,5	10,8



REPARTITION DES PEULEMENTS

Plle	1NB	Peuplements			Taillis simples		Taillis sous futaie						Futaie hétérogène				Futaie régulière feuillue				Résineux	Peupleraie	Zone	Total	Plle					
		détruits par la			Taillis jeunes	Taillis recépages	riches à		pauvres à				complète		claire	âgée	perchis de		semis à gaulis de			jeune futaie	exploitable			d'accueil				
		tempête					à taillis jeune	à taillis épuisé	à taillis recépage	à taillis épuisé	taillis balivable	taillis recépage	taillis épuisé	âgée	d'âge moyen	âgée	frêne	chêne	frêne	hêtre	chêne	chêne					Chât	Sapin de Vancouver		
		vides boisables chablis exploités	TSF ruinés	Peupleraie ruinée			à taillis jeune	à taillis épuisé	à taillis recépage	à taillis épuisé	taillis balivable	taillis recépage	taillis épuisé	chêne	frêne	chêne					avant tempête	après tempête					après tempête			
1B	T	81-T	21	241	311a	311e	321d	321e	322c	322d	322e	411	412fr	421	53fr	55che	55fr	55het	56che	56cheT	56chtT	64sv	81	ZA						
101											0,44																7,15	101		
102																												7,27	102	
103			2,72						3,28																			7,58	103	
104			6,06					0,62			0,77																	7,45	104	
105			4,92								2,48																	7,40	105	
106		6,86					0,13			1,08								0,46										8,53	106	
107																												8,38	107	
108									3,85																			8,50	108	
109									0,39						4,99													8,63	109	
110																												8,57	110	
111																												8,52	111	
112			2,82						1,47			4,42																8,71	112	
113												8,72																8,72	113	
114																												8,17	114	
115																												7,96	115	
116		3,63																										8,11	116	
117		6,16																										7,99	117	
118																												7,98	118	
119																												7,94	119	
120									2,96																			8,05	120	
121			3,44						4,52																			7,96	121	
122									8,09																			8,09	122	
123																												7,78	123	
124																												7,89	124	
125											2,42																	7,94	125	
126			7,35																									9,44	126	
127			12,27																									12,27	127	
128			2,86												10,61													13,47	128	
129			0,55			3,79					1,40																	5,74	129	
130					1,33																							9,21	130	
131																												9,13	131	
132					1,93																							9,49	132	
201	0,69		2,68						4,43																			7,80	201	
202	1,14		2,89								3,92																	7,95	202	
203	0,26							0,06																				7,84	203	
204																												7,73	204	
205																												7,07	205	
206																												7,47	206	
207									5,55		1,71																	7,26	207	
208								7,17																				7,17	208	
209	0,17										2,74				1,58													7,13	209	
210	0,44		5,81												0,61													6,86	210	
211															6,81													6,81	211	
212			2,48						1,37						1,38													6,92	212	
213																												7,19	213	
214			4,96						2,10																			7,06	214	
215																												6,91	215	
216			4,28								2,93																	7,21	216	
217																												6,92	217	
218			1,57												2,79													4,36	218	
219															4,66													5,91	219	
220										2,21																		6,99	220	
221																												6,83	221	
222																												7,22	222	
223															0,76	0,68												6,83	223	
224															1,98													7,05	224	
225																												7,00	225	
Total	2,70	16,65	67,66	3,26	3,79	0,19	7,17	37,56	4,36	30,55	1,40	3,69	25,10	9,65	1,69	1,58	0,46	59,64	4,28	36,07	63,00	52,96	2,64	2,34	5,35	1,77	445,51	Total		
	2,70	84,31		3,26			3,98	44,73		34,91			30,19				11,34	1,58	0,46		99,99				2,34	5,35	1,77	445,51		
	2,70		87,57				3,98	44,73					65,10									219,05				2,34	5,35	1,77	445,51	
	2,70		87,57				3,98						109,83									221,39				5,35	1,77	445,51		
Total	0,61%	3,76%	15,28%	0,74%	0,86%	0,04%	1,62%	8,48%	0,98%	6,90%	0,32%	0,83%	5,67%	2,18%	0,38%	0,36%	0,10%	13,47%	0,97%	8,15%	14,23%	11,96%	0,60%	0,53%	1,21%	0,40%	100,00%	Total		
	0,61%		19,04%	0,74%			0,90%	10,10%		7,88%			6,82%				2,56%	0,36%	0,10%		22,58%			26,78%		0,53%	1,21%	0,40%	100,00%	
	0,61%		19,78%				0,90%	10,10%					14,70%									49,47%			0,53%	1,21%	0,40%	100,00%		
	0,61%		19,78%				0,90%						24,80%									50,00%			1,21%	0,40%	100,00%			

## ANNEES D'INSTALLATION DES JEUNES PEUPELEMENTS

Parcelles	Dates d'installation
101	1977 - 1990
102	1983 - 2000
102	2002
107	1977 - 1986
108	1983 - 2000
109	1983 - 2000
110	1986 - 1986
111	1986 - 1986
114	1986 - 1986
115	1977 - 1986
116	1961
117	1962
118	1962
118	2003
119	1961 - 1968
120	1964
123	1977 - 1986
124	1977 - 1991
130	2004
131	2002
132	2004
203	1961
204	1962
205	1961
206	1964
206	2003
213	1984 - 1996
215	1984 - 1996
217	1984 - 1996
219	2002
220	1985 - 2005
221	2002
222	1985 - 2005
223	2002
224	2002
225	1985 - 2005
125chab	2003
125N	1997

Deux dates désignent l'année suivant la vente de la coupe d'ensemencement  
la seconde l'année suivant la coupe définitive (la plupart des semis sont  
nettement plus âgés que la coupe définitive)

Une date désigne l'année de plantation initiale

## CALCUL DE LA PLUS FORTE CONTRAINTE

peuplements	survie	surface	cumule	durée d'aménagements	contrainte
Tpie+81-T	0-20	64,38	64,38	20	64,38
53fre+64SV+81+412fre	20-40	9,84	74,22	40	37,11
55fre	40-60	4,28	78,5	60	26,17
55het	60-80	36,07	114,57	80	28,64
311+321+411+421+56fre+Tpie	80-100	97,41	211,98	100	42,40
322+56chtT	100-120	32,83	244,81	120	40,80
	120-140		244,81	140	34,97
	140-160		244,81	160	30,60
55che+56che+56cheT	160 et +	175,6	420,41	180	46,71
		420,41			
2+ZA		5,75			
Vides		19,35			
Surface totale		445,51			

## RESULTATS DE L'ENQUÊTE DE FREQUENTATION

Une étude de fréquentation simplifiée de la forêt domaniale de CHOQUEUSE a été réalisée. Elle a consisté à relever les numéros d'immatriculation des véhicules présents sur le parking de la Fringale et le long du chemin rural de Choqueuse aux Bordes qui constituent les deux accès à la forêt. Ce comptage a été réalisé à quatre périodes représentant les quatre saisons, chaque fois sur cinq jours d'une semaine (lundi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche), et chaque jour à 8H, 10 H, 12 H, 15 H, 17 H et 19 H.

Au cours de ces observations, **1020 véhicules** ont été relevés. Déduction faite des véhicules présents plusieurs relevés de suite, cela représente **948 véhicules différents**. Si l'on considère la fréquentation du mardi comme équivalente à celle du jeudi, et celle du samedi équivalente à celle du dimanche, on obtient 1509 véhicules pour quatre semaines, soit **19617 sur l'année**. Si on considère une moyenne de deux personnes par véhicule, on obtient environ **39234 visites par an**. Cela n'intègre pas les cavaliers, les gens qui viennent en forêt directement en vélo, voire à pied. Ces chiffres sont un minimum minimorum. En effet un relevé (non pris en compte dans les chiffres précédents) a été effectué en novembre à 16 heures. Ce jour là 21 véhicules ont été vus à 17 heures, et 37 à 15 heures, heures de comptage normales. En outre 31 véhicules ont été vus à 16 heures, dont seulement deux étaient sur le parking à 15 heures et deux autres encore présents à 17 heures. Vingt sept véhicules n'ont donc pas été comptabilisés lors des passages prévus par le protocole : si la proportion de véhicules non vus dans les intervalles des relevés est constante on peut pratiquement doubler le nombre des visites. Toutefois il faut tenir compte du fait qu'en automne les gens ont tendance à écourter leur visite par rapport à l'été. Quelques visiteurs viennent à cheval ou à bicyclettes mais en faible nombre. On peut donc raisonnablement estimer le **nombre de visites** en forêt de CHOQUEUSE à environ **60 à 65000 par an**.

L'analyse des plaques d'immatriculations des véhicules, de la fréquence de leur présence, et de leur répartition dans le temps permet de déterminer le département d'origine des visiteurs et la manière dont est fréquentée la forêt.

Les visiteurs venant de Seine et Marne représentent une large majorité des visiteurs avec 90%. L'ensemble des Franciliens représentent 95% des visiteurs. La fréquentation est essentiellement une fréquentation de proximité.



origine	Nombre de visites	Pourcentage
Belgique	2	0,21%
indéterminée	1	0,11%
01	1	0,11%
02	19	2,00%
05	2	0,21%
08	4	0,42%
11	1	0,11%
33	3	0,32%
50	2	0,21%
59	1	0,11%
62	1	0,11%
66	1	0,11%
71	1	0,11%
73	2	0,21%
75	13	1,37%
76	1	0,11%
77	850	89,66%
89	2	0,21%
91	9	0,95%
92	8	0,84%
93	12	1,27%
94	8	0,84%
95	4	0,42%
Total	948	100,00%

Si on étudie la répartition des visites en fonction des jours de la semaine, on observe sans surprise que la fréquentation la plus forte se produit le dimanche suivie de celle du lundi (rappel : il n'y a pas eu de relevé le mardi et le samedi). Le mercredi présente un creux de fréquentation, ce qui s'explique sans doute par le fait que les enfants induisent les visiteurs habituels à d'autres activités.

Jour de la semaine	Nombre de visites	Pourcentage
Lundi	146	15,40%
Mercredi	97	10,23%
Jeudi	126	13,29%
Vendredi	144	15,19%
Dimanche	435	45,89%
Total	948	100,00%

La répartition par saison montre que la période de prédilection des visiteurs est l'été, mais on est surpris de constater que la forêt est aussi fréquentée en hiver qu'au printemps. Cela tient sans doute à la présence de la route, accueillante en toute saison.

saison	Nombre de visites	Pourcentage
automne	167	17,62%
été	335	35,34%
hiver	218	23,00%
printemps	228	24,05%
Total	948	100,00%

Concomitamment aux relevés des véhicules, les activités des visiteurs présents ont été observées sans toutefois qu'il ait été procédé au chiffrage de ces activités. On relève que les activités les plus pratiquées sont la promenade et le jogging, sont également très présents les cavaliers, les vététistes, et quelques pique-niqueurs. Très peu de randonneurs ont été signalés.

L'entretien des équipements d'accueil du public, la propreté et l'entretien des abords sont financés par le Conseil Général de Seine et Marne à hauteur de dix à seize mille euros par ans : ces financements sont en adéquation avec l'importance de la fréquentation.

## ETAT DES EQUIPEMENTS ROUTIERS

NOM	LONGUEUR EN KILOMETRES									
	Chemins ruraux				Chemins domaniaux					Total
	Revêtus	Epierrés accessibles aux grumiers	Pistes en terrain naturel	Total	revêtues	Epierrés accessibles aux grumiers	Piste en terrain naturel accessible aux VL	Pistes en terrain naturel	Total	
Chemin de la Maison Forestière							0,111		0,111	0,111
Chemin de la Ville Jourdain								1,287	1,287	1,287
CR de Choqueuse aux Bordes		0,760		0,760						0,760
CR de Choqueuse à Jouarre			0,723	0,723						0,723
CR du Grand Couroy à Choqueuse			0,287	0,287						0,287
R.F. de la Grande Barrière								1,138	1,138	1,138
R.F. de Montmorin					1,135				1,135	1,135
R.F. des Abbesses					0,350	1,102			1,452	1,452
R.F. des Goins						0,808		1,004	1,812	1,812
R.F. des Quatre Cents								0,784	0,784	0,784
R.F. du Batardeau						2,092		0,278	2,370	2,370
R.F. du Bois Vert						0,465		0,722	1,187	1,187
R.F. du Marais						1,412			1,412	1,412
R.F. Neuve						0,955			0,955	0,955
Route de l'Etang de la Fosse	0,340			0,340						0,340
<b>Total</b>	<b>0,340</b>	<b>0,760</b>	<b>1,010</b>	<b>2,110</b>	<b>1,485</b>	<b>6,834</b>	<b>0,111</b>	<b>5,213</b>	<b>13,643</b>	<b>15,753</b>



## PROGRAMME DES COUPES PAR ANNEE

exercice	pille	GR			GP	GA1	GA2	GA3	GA4	surface à
		total dans le groupe	définitive ou à blanc	coupes progressives						parcourir
<b>2005</b>	103R	2,72	2,72							2,72
<b>à 2010</b>	121R	3,44	3,44							3,44
	201R	2,68	2,68							2,68
	202R	2,89	2,89							2,89
	210R	5,81	5,81							5,81
	212R	2,48	2,48							2,48
	214R	4,96	4,96							4,96
	216R	4,28	4,28							4,28
	218R	1,57	1,57							1,57
		<b>30,83</b>	<b>30,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30,83</b>
<b>2005 à</b>	104R	6,06		6,06						6,06
	105R	4,92		4,92						4,92
<b>2015</b>	126R	7,35		4,90						4,90
	127	12,27		8,18						8,18
	128R	2,86		1,90						1,90
		<b>33,46</b>	<b>0,00</b>	<b>25,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25,96</b>
<b>2006</b>										
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2007</b>	107							2,80		2,80
	120A						5,09			5,09
	126A				2,09					2,09
	203					7,84				7,84
	204					7,73				7,73
	205					7,07				7,07
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,09</b>	<b>27,73</b>	<b>0,00</b>	<b>2,80</b>	<b>32,62</b>
<b>2008</b>	108P				3,11					3,11
	109P				6,12					6,12
	112				8,71					8,71
	113				8,72					8,72
	206A					2,34				2,34
	213pie							1,00		1,00
	215pie							1,00		1,00
	217Apie							1,00		1,00
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26,66</b>	<b>2,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>32,00</b>
<b>2009</b>	119						7,94			7,94
	201P				4,43					4,43
	202P				3,92					3,92
	212P				4,44					4,44
	214P				2,10					2,10
	216P				2,93					2,93
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,94</b>	<b>0,00</b>	<b>25,76</b>

## PROGRAMME DES COUPES PAR ANNEE

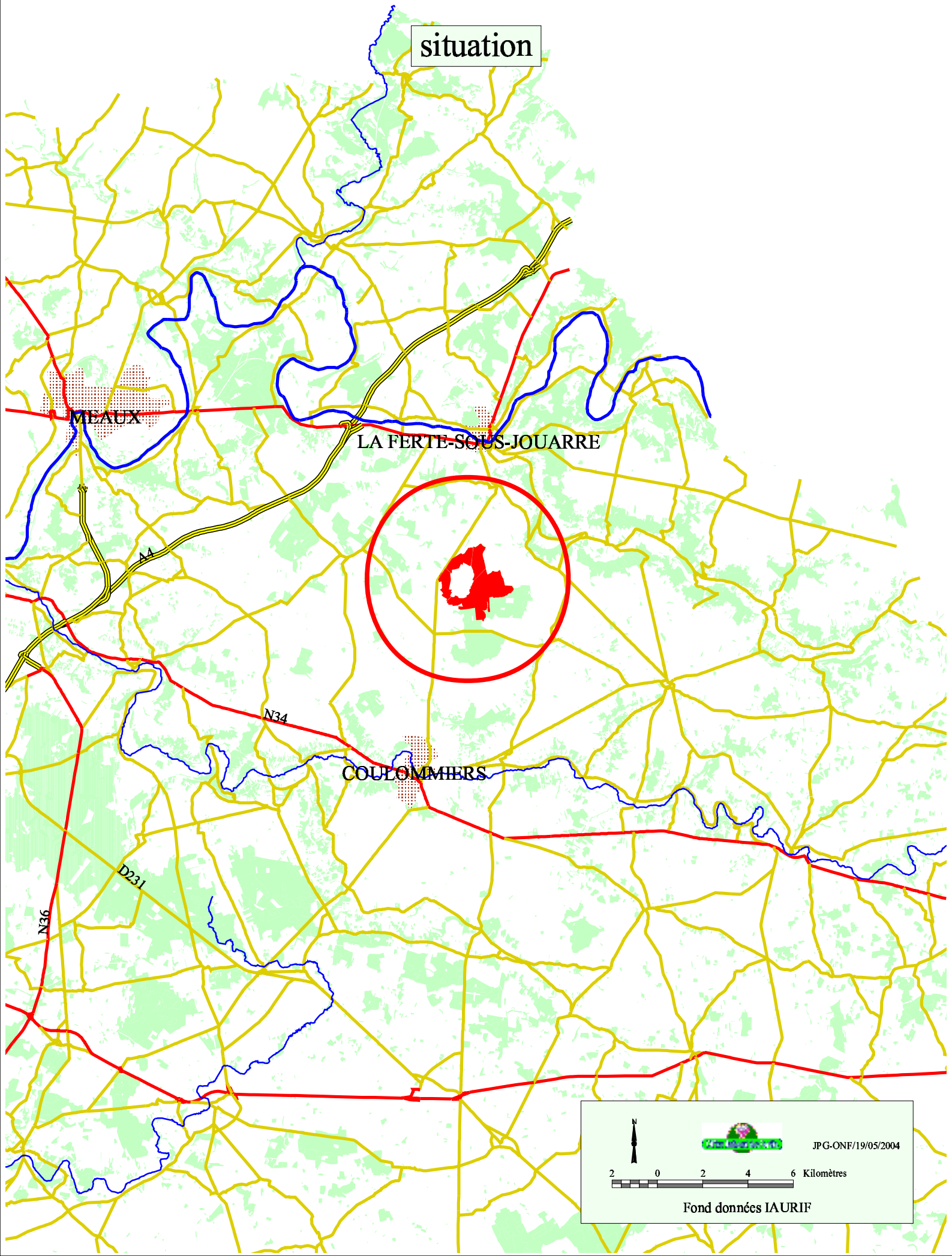
exercice	plle	GR			GP	GA1	GA2	GA3	GA4	surface à
		total dans le groupe	définitive ou à blanc	coupes progressives						parcourir
<b>2010</b>	116A						4,48			4,48
	117A						1,83			1,83
	118A						2,90			2,90
	128A					10,61				10,61
	129								5,74	5,74
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,61</b>	<b>9,21</b>	<b>0,00</b>	<b>5,74</b>	<b>25,56</b>
<b>2011</b>	120P				2,96					2,96
	121P				4,52					4,52
	122				8,09					8,09
	125P				2,42					2,42
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17,99</b>
<b>2012</b>										
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2013</b>	120A						5,09			5,09
	203						7,84			7,84
	204						7,73			7,73
	205						7,07			7,07
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27,73</b>
<b>2014</b>										
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2015</b>	107								8,38	8,38
	115								7,96	7,96
	126A					2,09				2,09
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16,34</b>	<b>18,43</b>
<b>2016</b>	116A						4,48			4,48
	117A						1,83			1,83
	118A						2,90			2,90
	209A-P				2,74	1,58				4,32
	211					6,81				6,81
	213pie								1,00	1,00
	215pie								1,00	1,00
	217Apie								1,00	1,00
	218A					2,79				2,79
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,74</b>	<b>11,18</b>	<b>9,21</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>26,13</b>
<b>2017</b>	103P				4,86					4,86
	119							7,94		7,94
	207				7,26					7,26
	208				7,17					7,17
	219P				3,88					3,88
	220P				2,21					2,21
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,94</b>	<b>0,00</b>	<b>33,32</b>

## PROGRAMME DES COUPES PAR ANNEE

exercice	plle	GR			GP	GA1	GA2	GA3	GA4	surface à
		total dans le groupe	définitive ou à blanc	coupes progressives						parcourir
<b>2018</b>										
	129								5,74	5,74
	206A					2,34				2,34
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,74</b>	<b>8,08</b>
<b>2019</b>										
	120A						5,09			5,09
	203						7,84			7,84
	204						7,73			7,73
	205						7,07			7,07
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27,73</b>
<b>2020</b>										
	101								7,15	7,15
	130R	6,68	6,68							6,68
	132R	1,93	1,93							1,93
		<b>8,61</b>	<b>8,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,15</b>	<b>15,76</b>
<b>2021</b>										
	102A								2,66	2,66
	108A								4,65	4,65
	109A								3,25	3,25
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,56</b>	<b>10,56</b>
<b>2022</b>										
	116A						4,48			4,48
	117A						1,83			1,83
	118A						2,90			2,90
	123								7,78	7,78
	124A								3,03	3,03
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9,21</b>	<b>0,00</b>	<b>10,81</b>	<b>20,02</b>
<b>2023</b>										
	107								8,38	8,38
	115								7,96	7,96
	126A					2,09				2,09
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16,34</b>	<b>18,43</b>
<b>2024</b>										
	110								8,57	8,57
	111								8,52	8,52
	114								8,17	8,17
	213								7,19	7,19
	215								6,91	6,91
	217A								5,85	5,85
	222A								3,84	3,84
	225A								4,64	4,64
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53,69</b>	<b>53,69</b>

# FORET DOMANIALE DE CHOQUEUSE

situation



N

JPG-ONF/19/05/2004

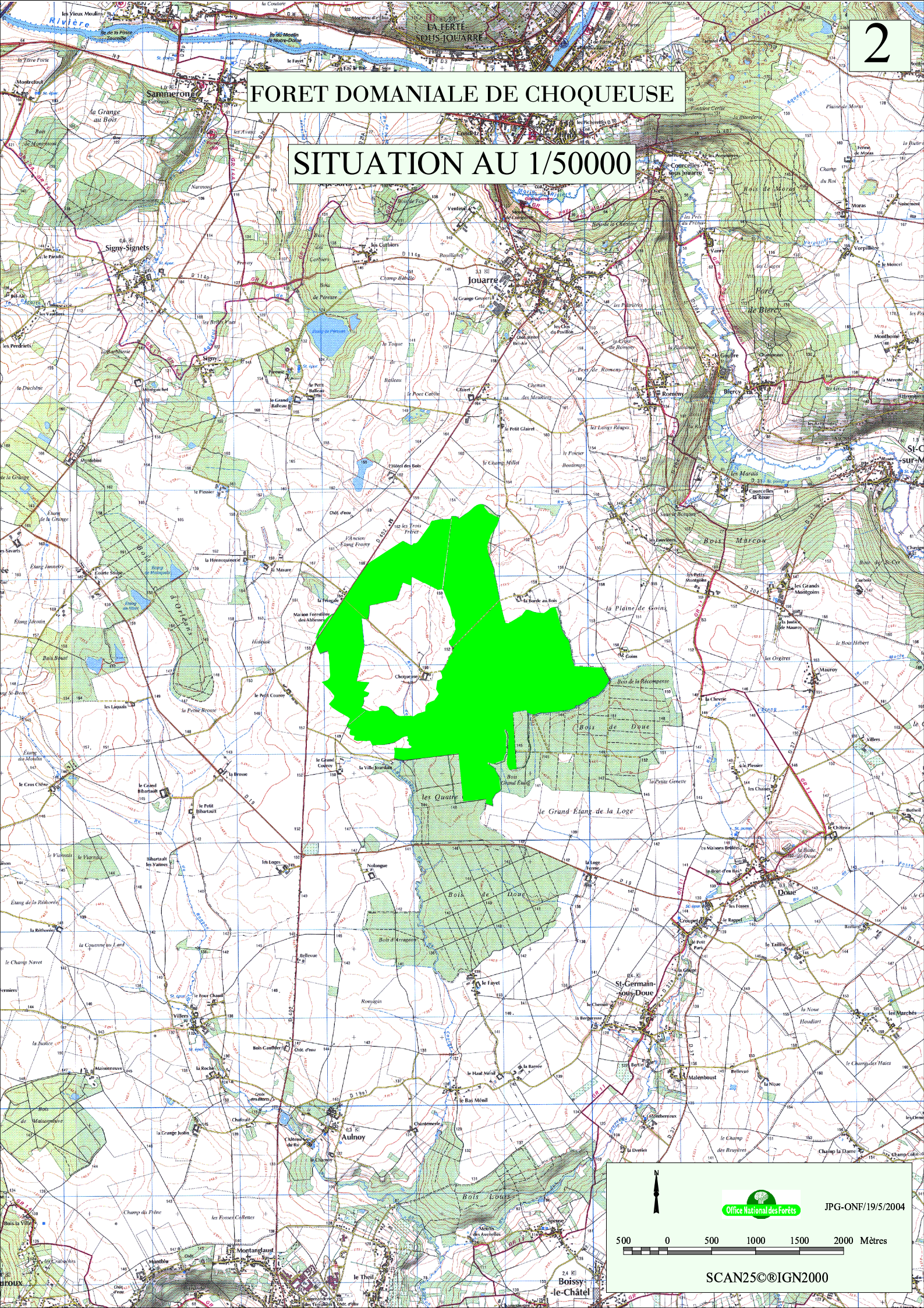
2 0 2 4 6 Kilomètres

Fond données IAURIF



# FORET DOMANIALE DE CHOQUEUSE

## SITUATION AU 1/50000



Office National des Forêts  
JPG-ONF/19/5/2004

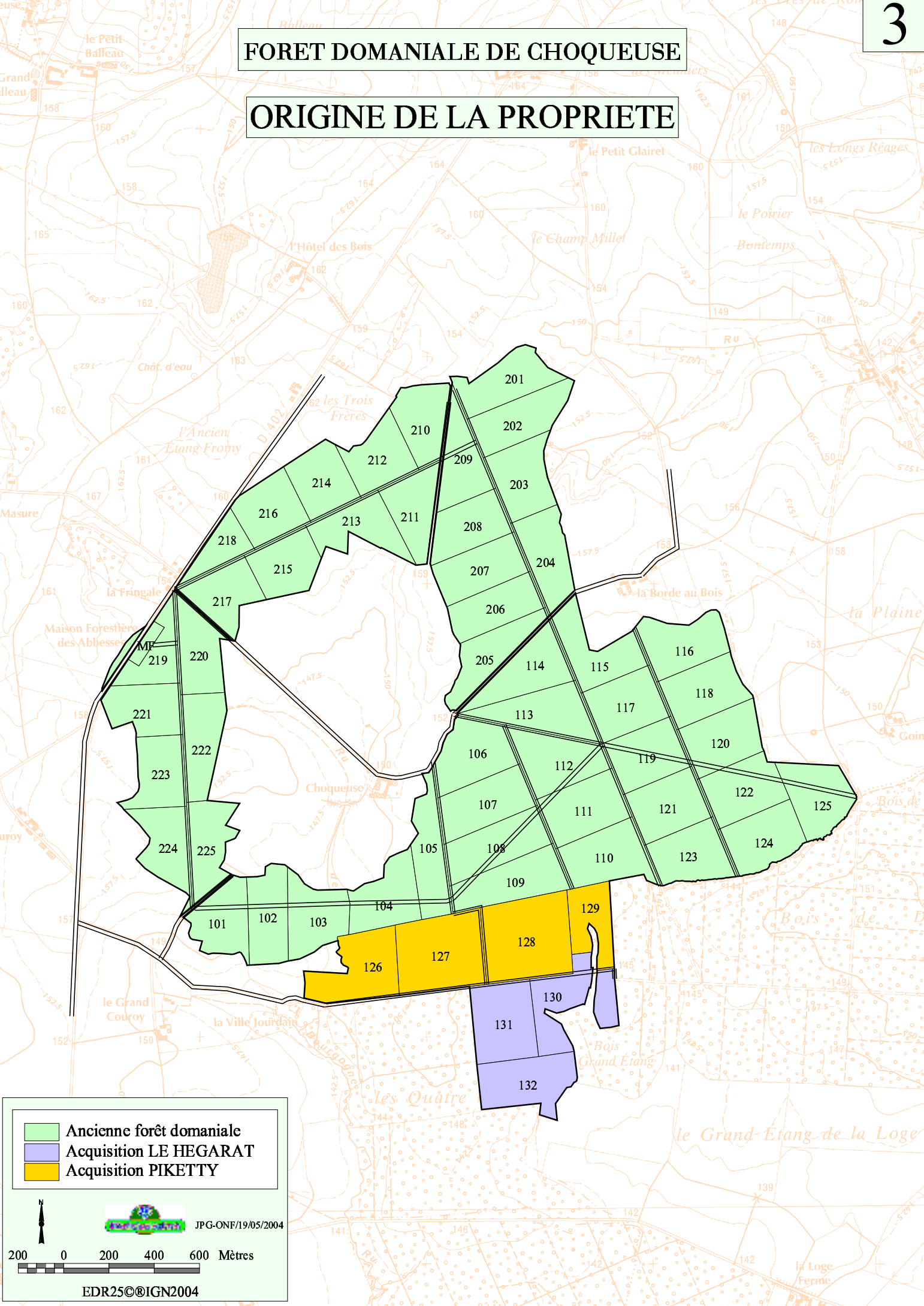
500 0 500 1000 1500 2000 Mètres

SCAN25©IGN2000





# FORET DOMANIALE DE CHOQUEUSE

## ORIGINE DE LA PROPRIETE



- Ancienne forêt domaniale
- Acquisition LE HEGARAT
- Acquisition PİKETTY

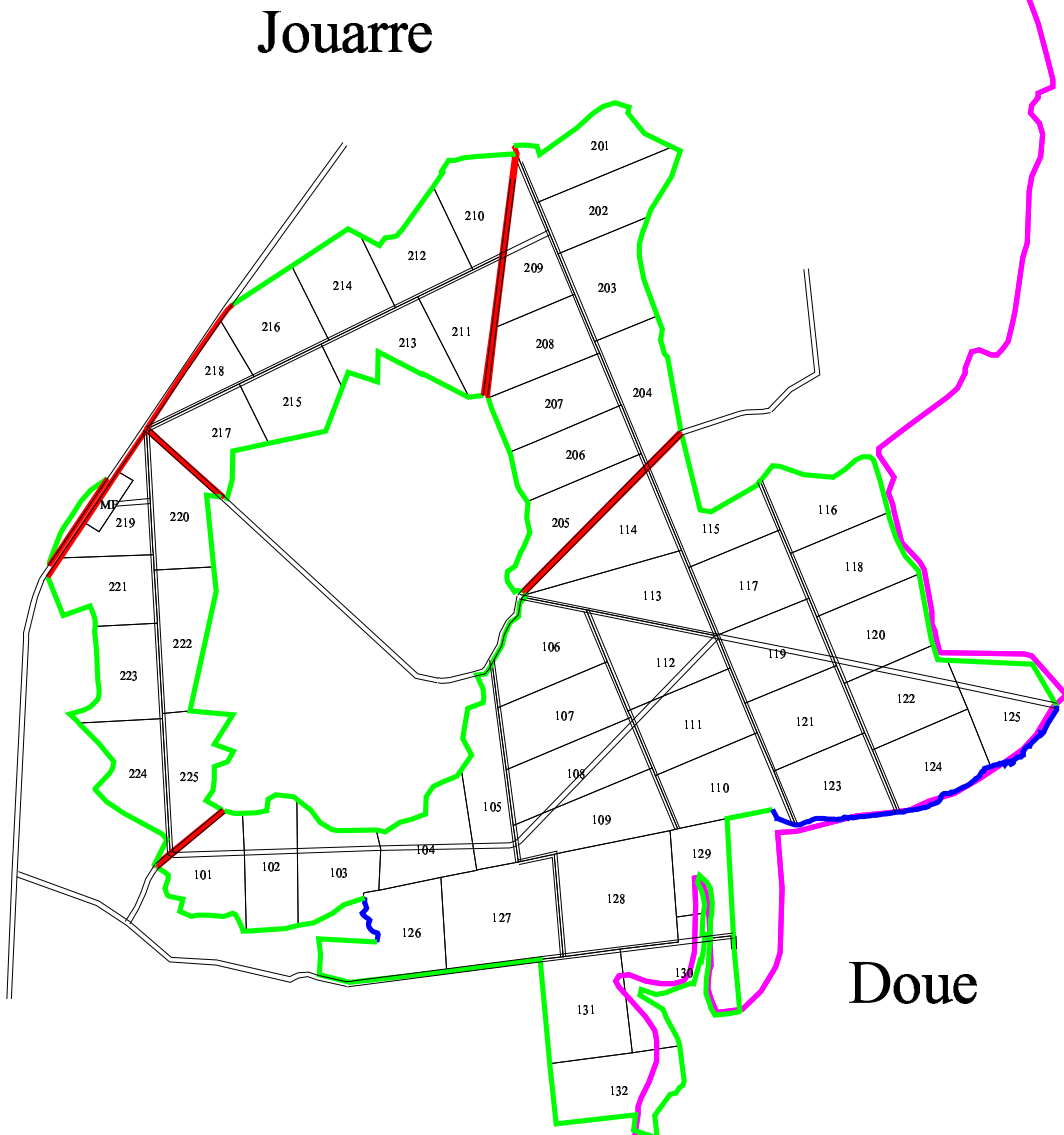
  
 **JPG-ONF/19/05/2004**





200 0 200 400 600 Mètres

EDR25©@IGN2004


# FORET DOMANIALE DE CHOQUEUSE

## LIMITES ET SITUATION ADMINISTRATIVE



-  bord de route ou de chemin rural
-  Limites matérialisées
-  Rus
-  Limites de communes

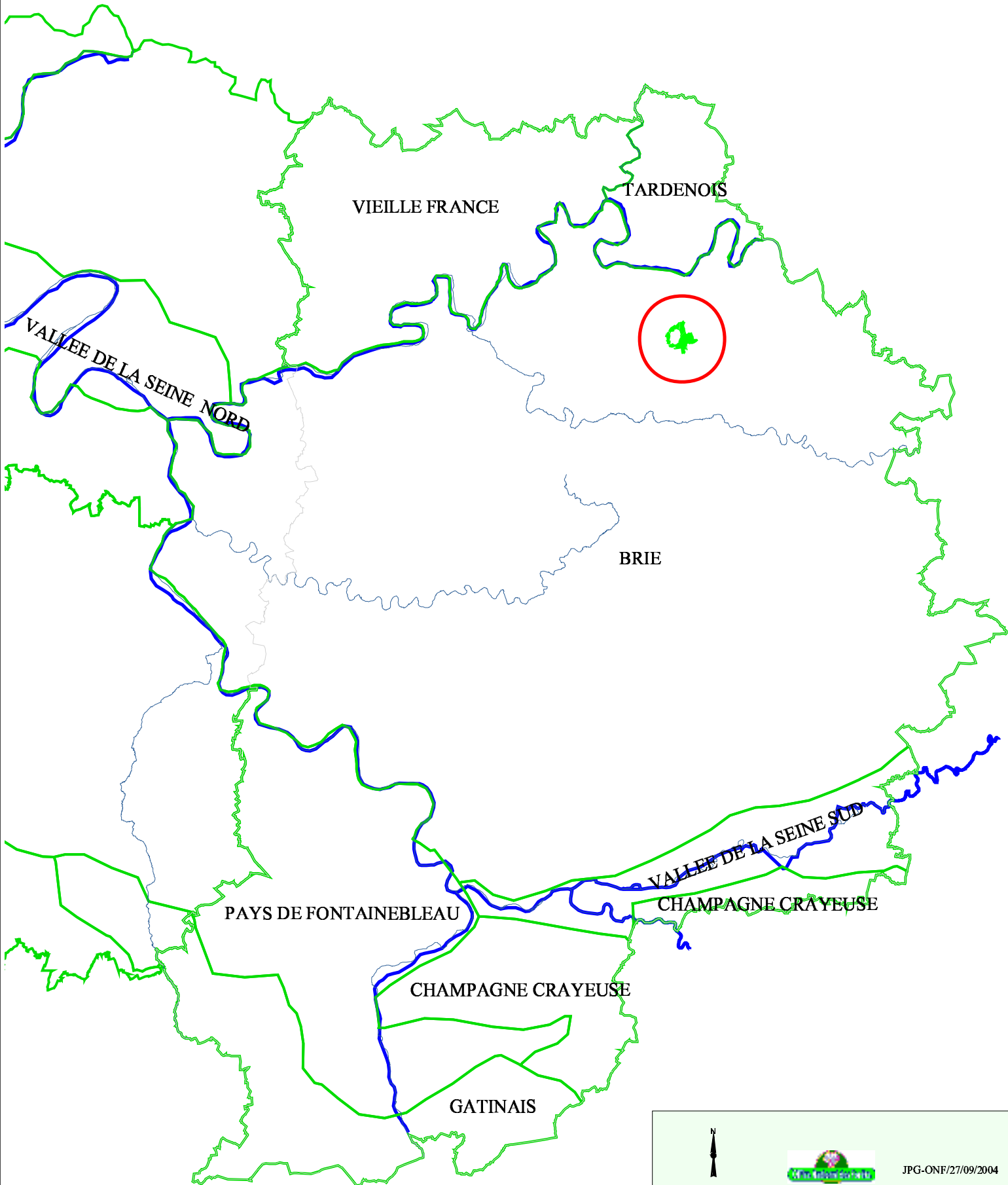
N



JPG-ONF/06/10/2004

250 0 250 500 750 1000 Mètres

SITUATION I.F.N.



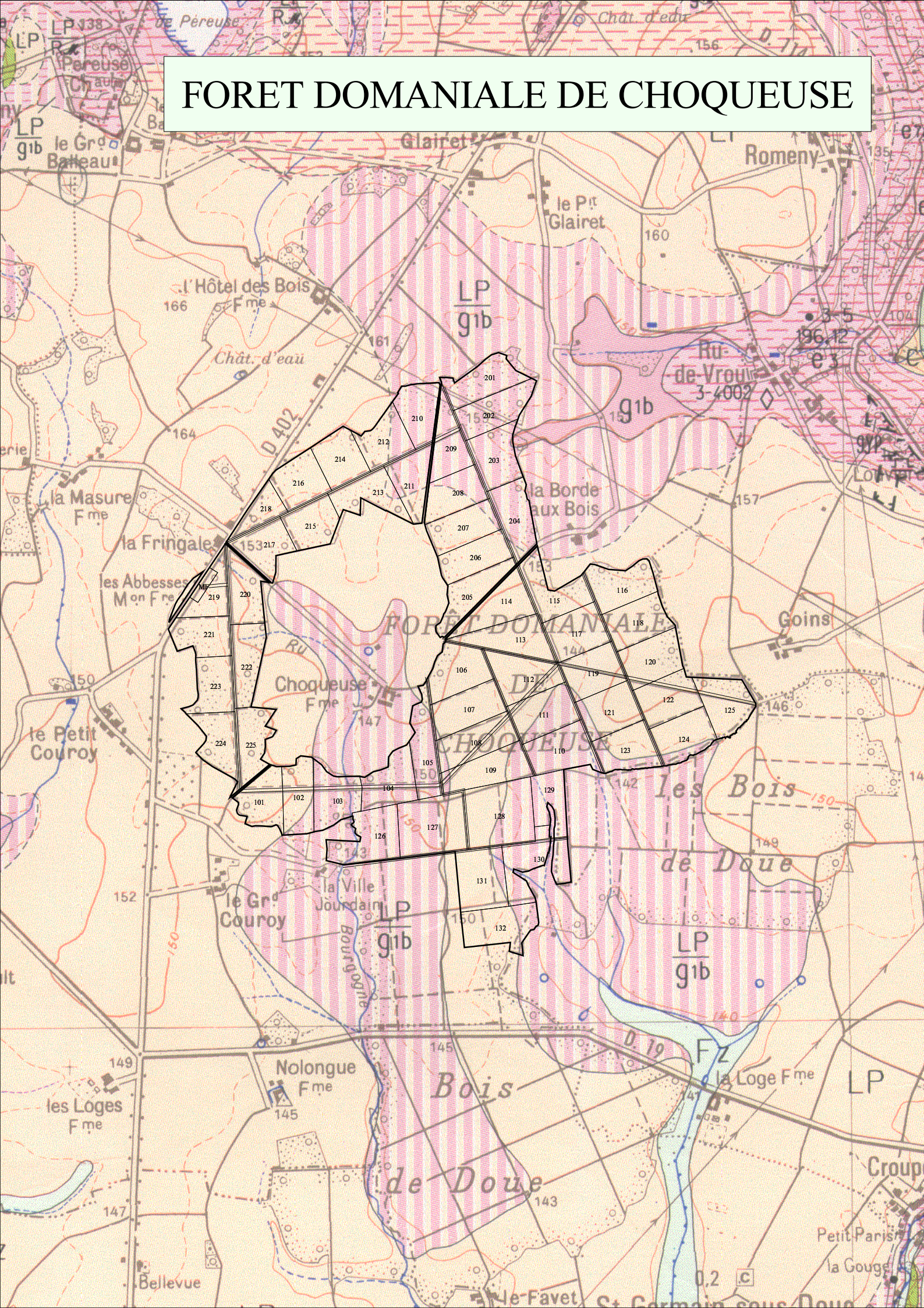
N

JPG-ONF/27/09/2004

5 0 5 10 15 20 Kilomètres

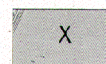


# FORET DOMANIALE DE CHOQUEUSE

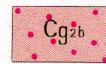


## Légende

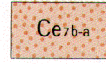
### FORMATIONS SUPERFICIELLES



Remblais



Colluvions polygéniques  
(sablo-argileuses)



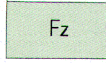
Colluvions polygéniques  
(marno-gypseuses)



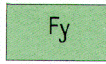
Colluvions de fond de vallons



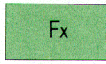
Limons des plateaux  
1 - Épaisseur supérieure à 1m50  
2 - Épaisseur égale ou inférieure à 1m50,  
avec indication du substratum



Alluvions actuelles ou subactuelles

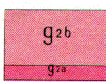


Alluvions anciennes  
Basse terrasse : 10-15m



Alluvions anciennes  
Moyenne terrasse : 20m

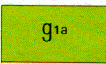
### FORMATIONS DU SUBSTRAT



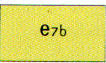
Stampien s.s.  
b - Sables de Fontainebleau  
+ blocs de grès résiduel  
a - Marnes à Huîtres



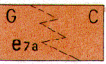
Stampien inférieur  
"Sannoisien"  
Formation de Brie  
(Argile, meulière et calcaire)



Stampien inférieur  
"Sannoisien"  
Marnes vertes  
Glaises à Cyrènes

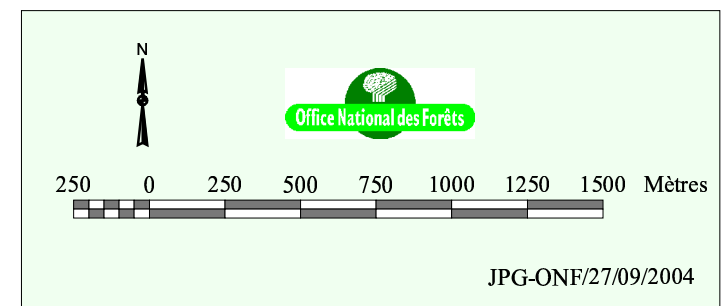


Bartonien supérieur  
Ludien supérieur  
Marnes blanches de Pantin  
Marnes bleues d'Argenteuil



Bartonien supérieur  
Ludien moyen et inférieur  
G - Masses et marnes du gypse  
C - Calcaire de Champigny  
Marnes à Pholadomyes

# GEOLOGIE



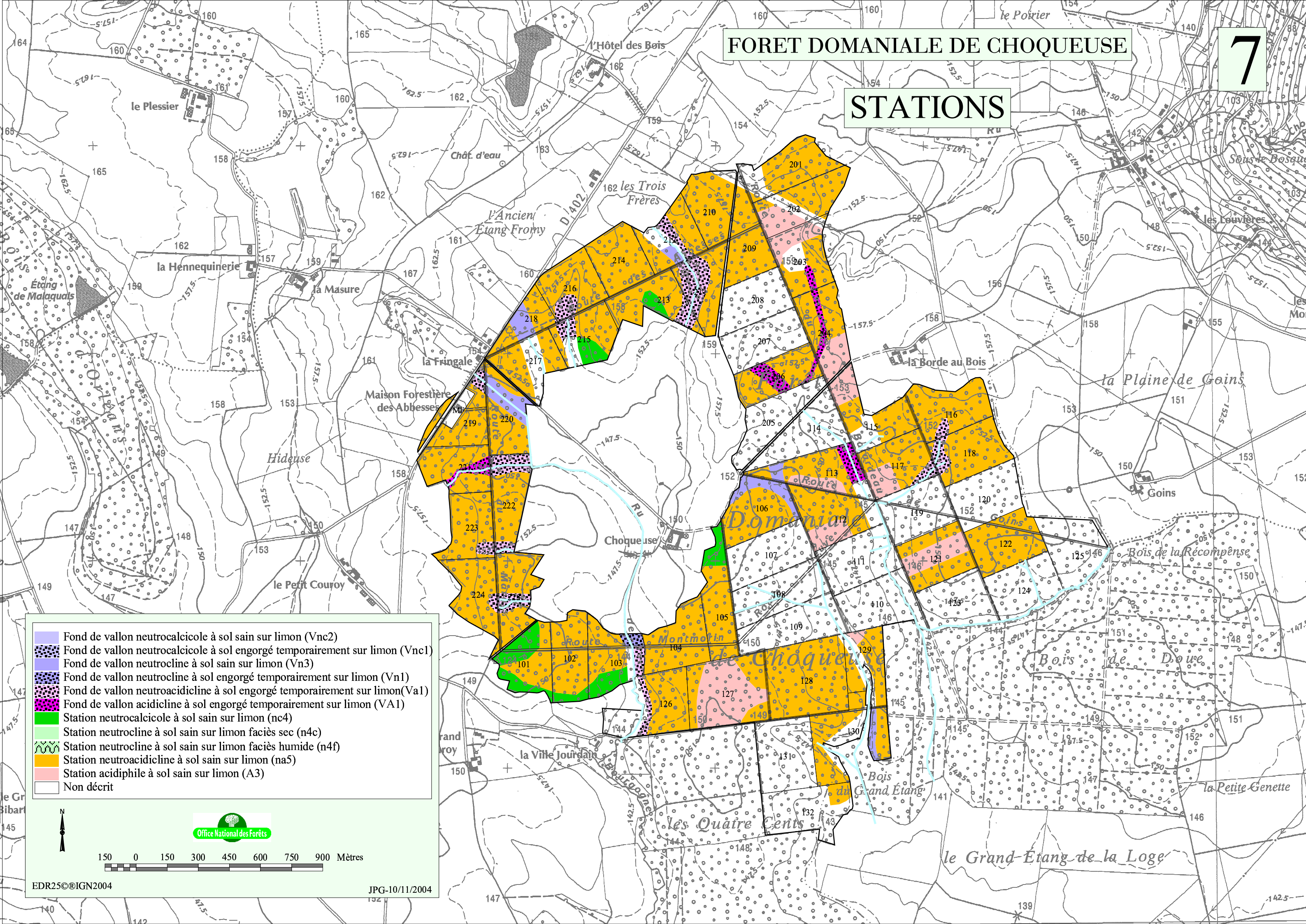
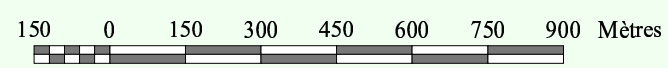


# FORET DOMANIALE DE CHOQUEUSE

7




## STATIONS

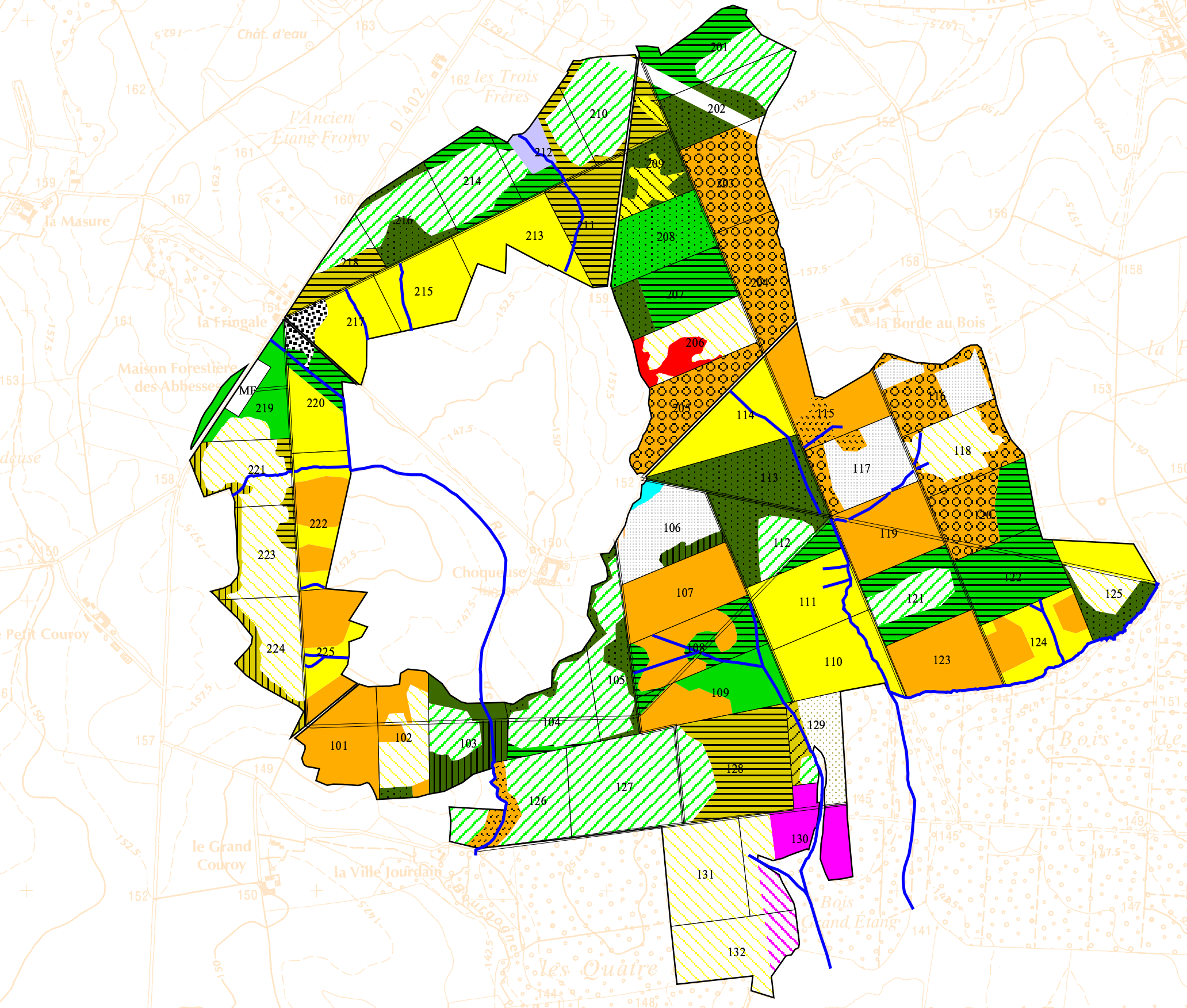
- Fond de vallon neutrocalcicole à sol sain sur limon (Vnc2)
- Fond de vallon neutrocalcicole à sol engorgé temporairement sur limon (Vnc1)
- Fond de vallon neutrocline à sol sain sur limon (Vn3)
- Fond de vallon neutrocline à sol engorgé temporairement sur limon (Vn1)
- Fond de vallon neutroacidicline à sol engorgé temporairement sur limon (Va1)
- Fond de vallon acidicline à sol engorgé temporairement sur limon (VA1)
- Station neutrocalcicole à sol sain sur limon (nc4)
- Station neutrocline à sol sain sur limon faciès sec (n4c)
- Station neutrocline à sol sain sur limon faciès humide (n4f)
- Station neutroacidicline à sol sain sur limon (na5)
- Station acidiphile à sol sain sur limon (A3)
- Non décrit



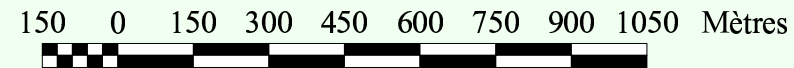


PEUPELEMENTS

-  1NB : Vides non boisables
-  1B : Vides boisables
-  T : TSF ruinés par la tempête
-  21 : Taillis jeunes
-  241 : Taillis recépables
-  311a : TSF riches en réserves âgées à taillis jeune
-  311e : TSF riches en réserves âgées à taillis épuisé
-  321d : TSF pauvres en réserves âgées à taillis recépable
-  321e : TSF pauvres en réserves âgées à taillis épuisé
-  322c : TSF pauvres en réserves d'âge moyen à taillis balivable
-  322d : TSF pauvres en réserves d'âge moyen à taillis recépable
-  322e : TSF pauvres en réserves d'âge moyen à taillis épuisé
-  411 : Futaies hétérogène complète âgée chêne
-  412fre : Futaie hétérogène complète d'âge moyen frêne
-  421 : Futaie hétérogène claire âgée chêne
-  53fre : Vieilles futaies de frêne
-  54het : Futaies adultes de hêtre
-  55che : Perchis de chêne
-  55fre : Perchis à jeunes futaies de frêne
-  55het : Perchis de hêtre
-  56che : Semis à gaulis de chêne
-  56cheT : plantation de chêne après tempête
-  56chtT : Semis de châtaignier après tempête
-  64sv : Jeunes futaies de Sapin de Vancouver
-  81 : Peupleraie exploitable
-  81-1B : Peupleraies ruinées
-  ZA : Zone d'accueil du public



JPG/06/10/04



EDR25©IGN2004

# FORET DOMANIALE DE CHOQUEUSE

9

## PAYSAGES ET FREQUENTATION

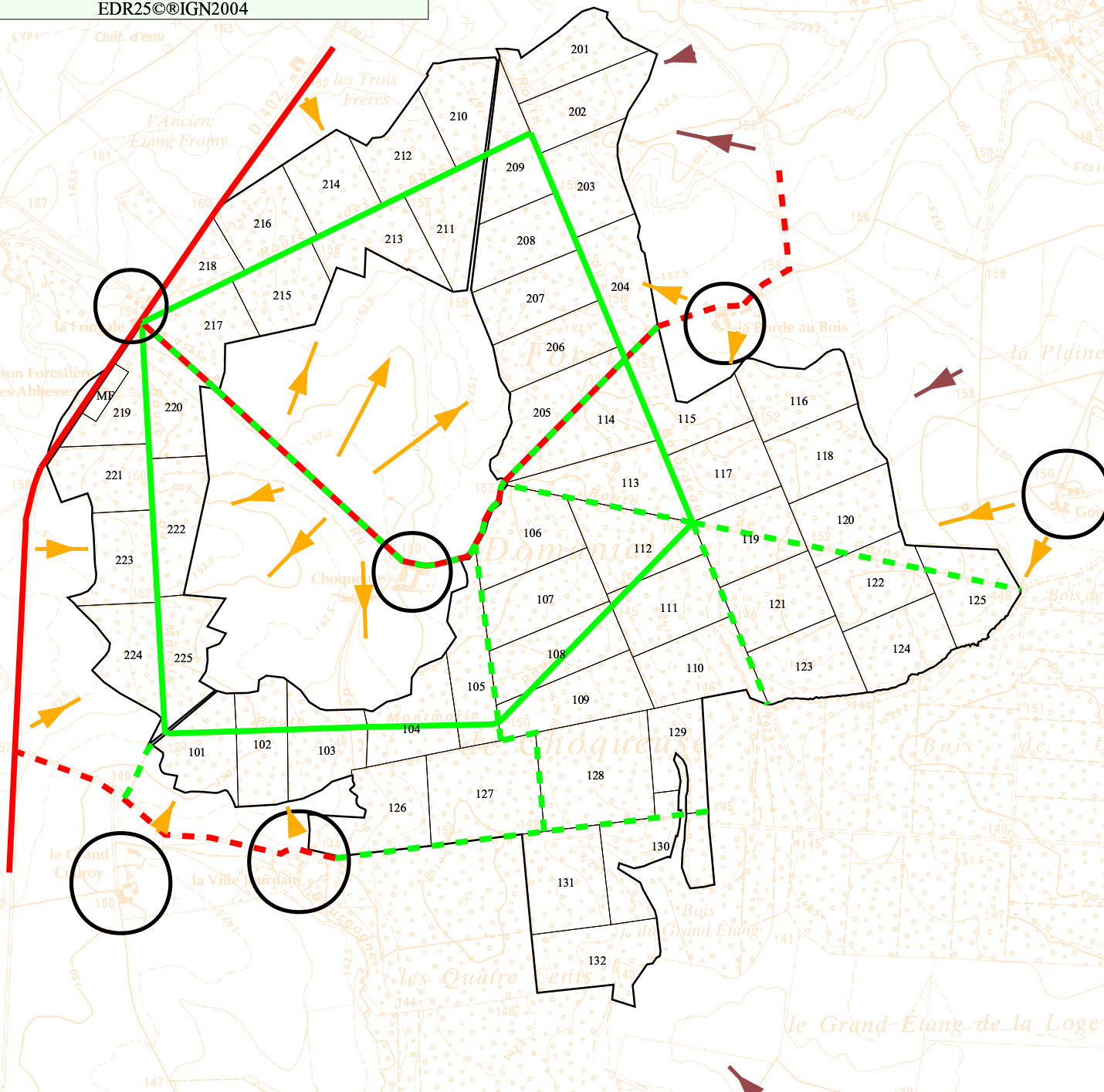
**Legend:**

- Habitations (Black circle)
- Pression visuelle forte (Yellow arrow)
- Pression visuelle moyenne (Brown arrow)
- Circulation automobile très forte (Red dashed line)
- Circulation automobile moyenne (Red dashed line with diagonal ticks)
- Circ automobile moyenne et piétonne moyenne (Green dashed line with diagonal ticks)
- Fréquentation piétonne forte (Solid green line)
- Fréquentation piétonne moyenne (Dashed green line)

**Scale:** 0 to 800 Mètres

**EDR25©IGN2004**

**Office National des Forêts** | **JPG-ONF/14/10/2004**





# FORET DOMANIALE DE CHOQUEUSE

10

## SENSIBILITE PAYSAGERE

**Sensibilité paysagère**

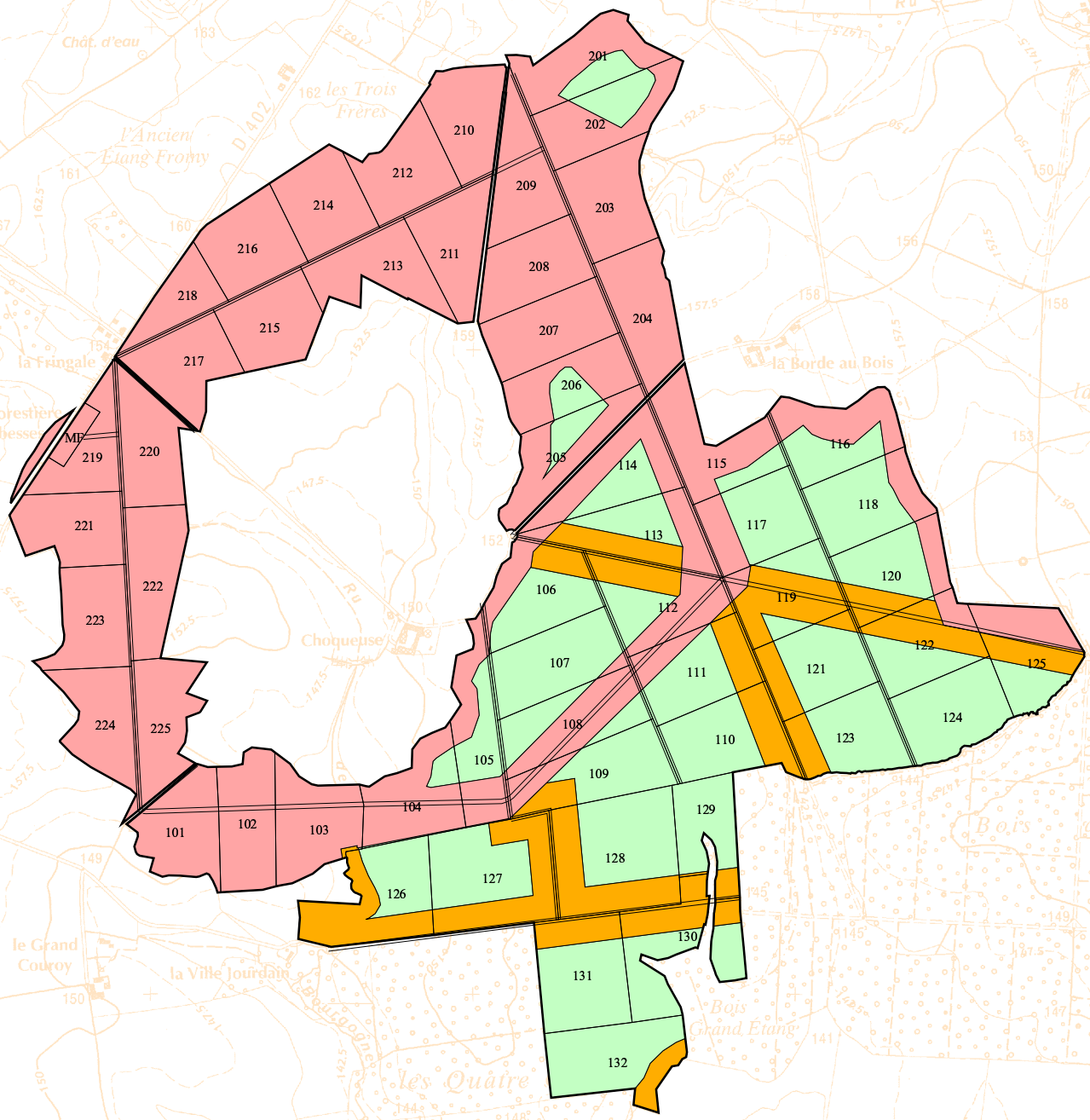
- faible
- moyenne
- forte

N

Office National des Forêts    JPG-ONF/19/05/2004

200 0 200 400 600 800 Mètres







EDR25©IGN2004



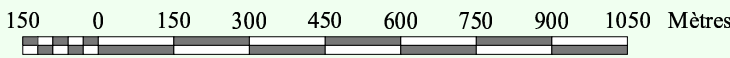
# FORET DOMANIALE DE CHOQUEUSE

11

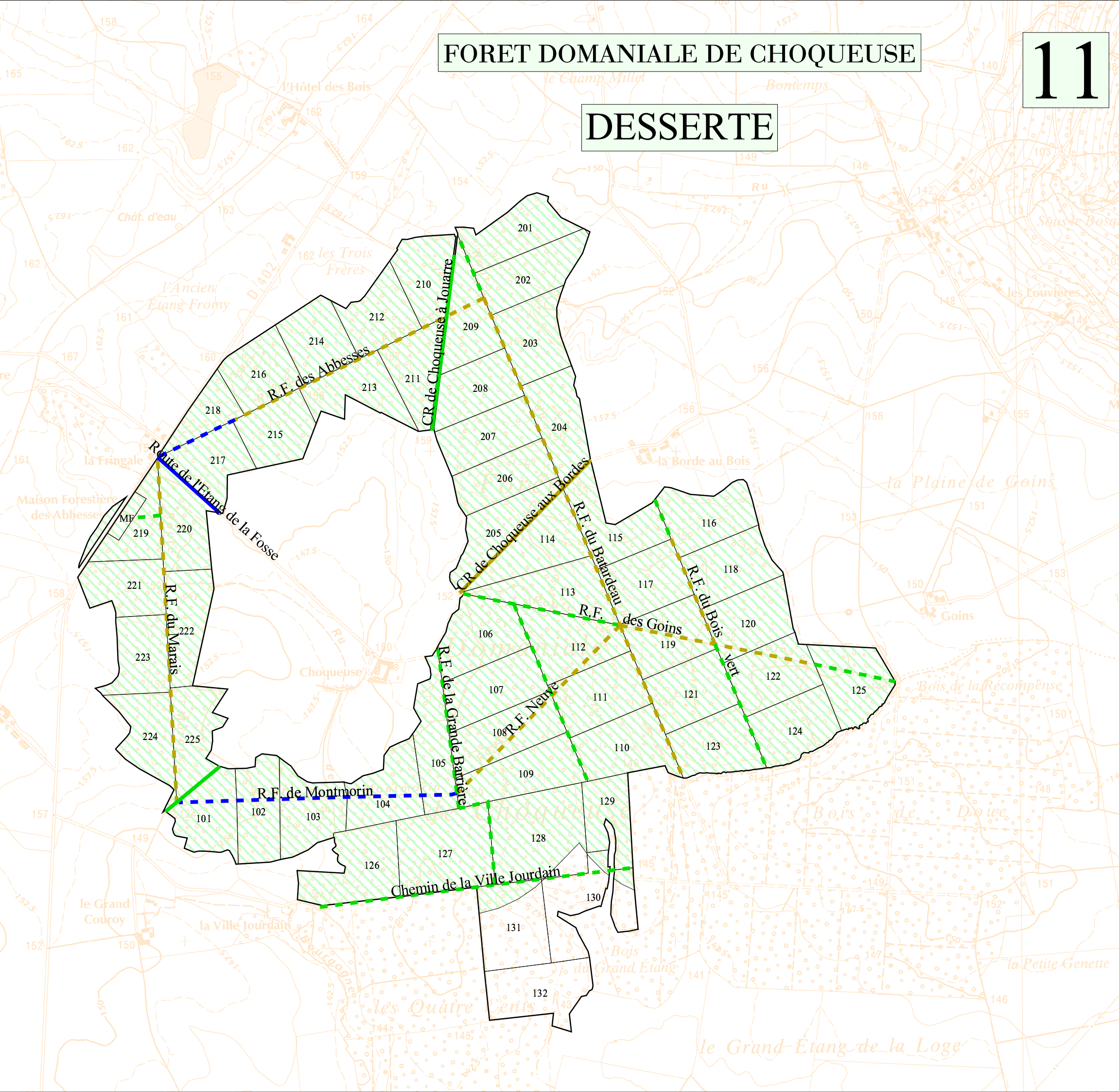
## DESSERTE

-  Chemin rural revêtu
-  Chemin rural empierré
-  Chemin rural en terrain naturel
-  Route domaniale empierrée
-  Piste domaniale en terrain naturel
-  Zones à moins de 500m d'une route camionable

Office National des Forêts  
JPG-ONF/27/09/2004






EDR25©IGN2004





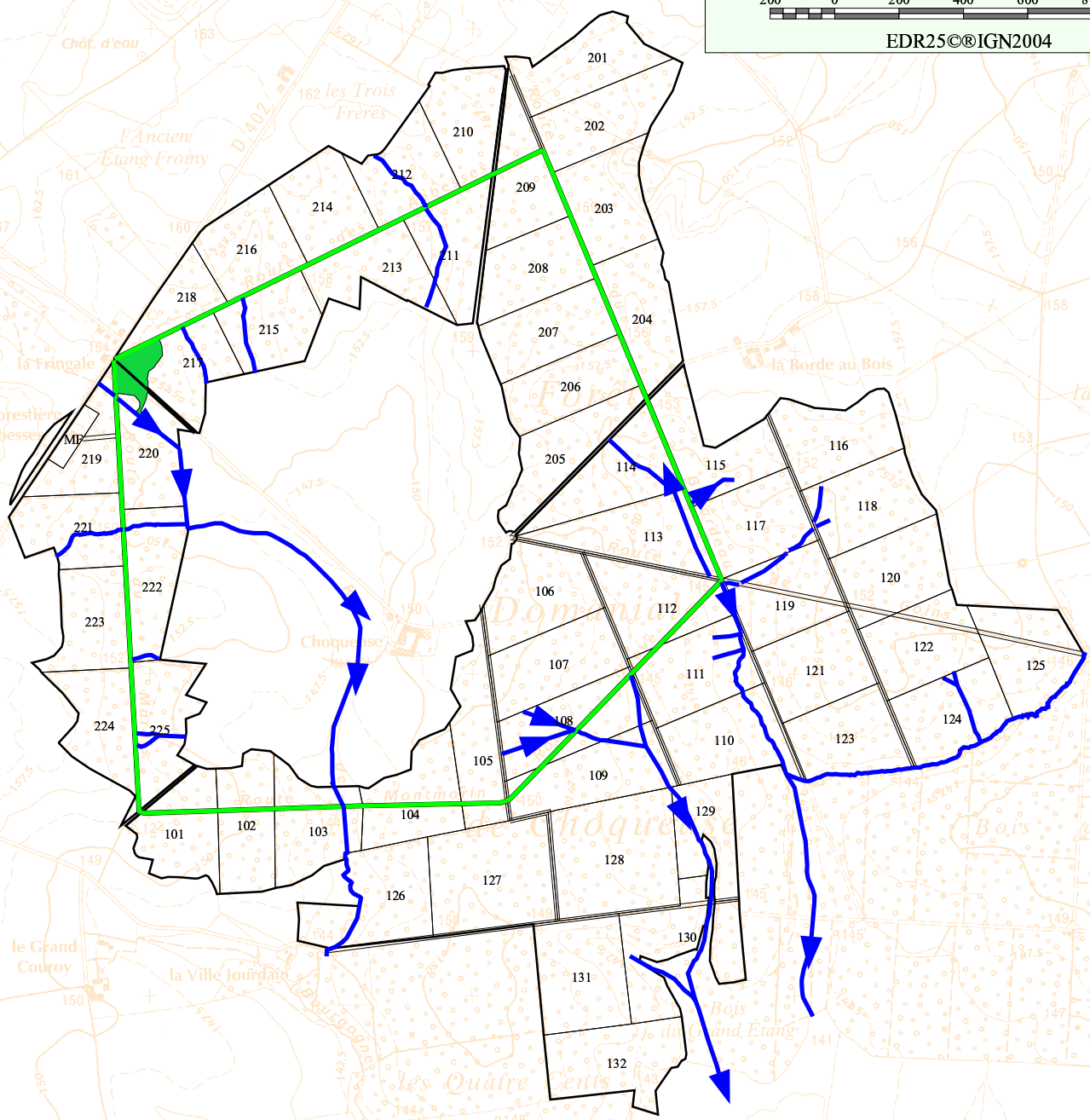
EQUIPEMENTS

-  Fossés collecteurs
-  Circuit sportif
-  Aire d'accueil

  JPG-ONF/14/10/2004

 200 0 200 400 600 800 1000 Mètres

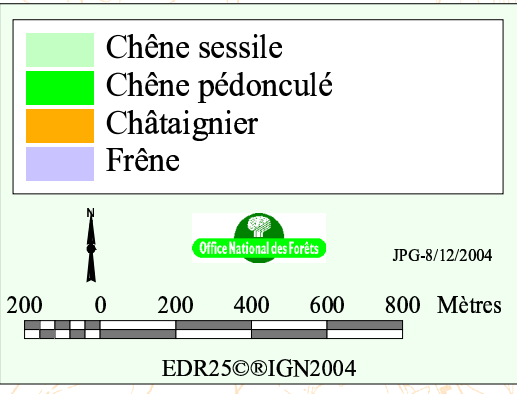
EDR25©IGN2004



# FORET DOMANIALE DE CHOQUEUSE

13

## ESSENCES OBJECTIF

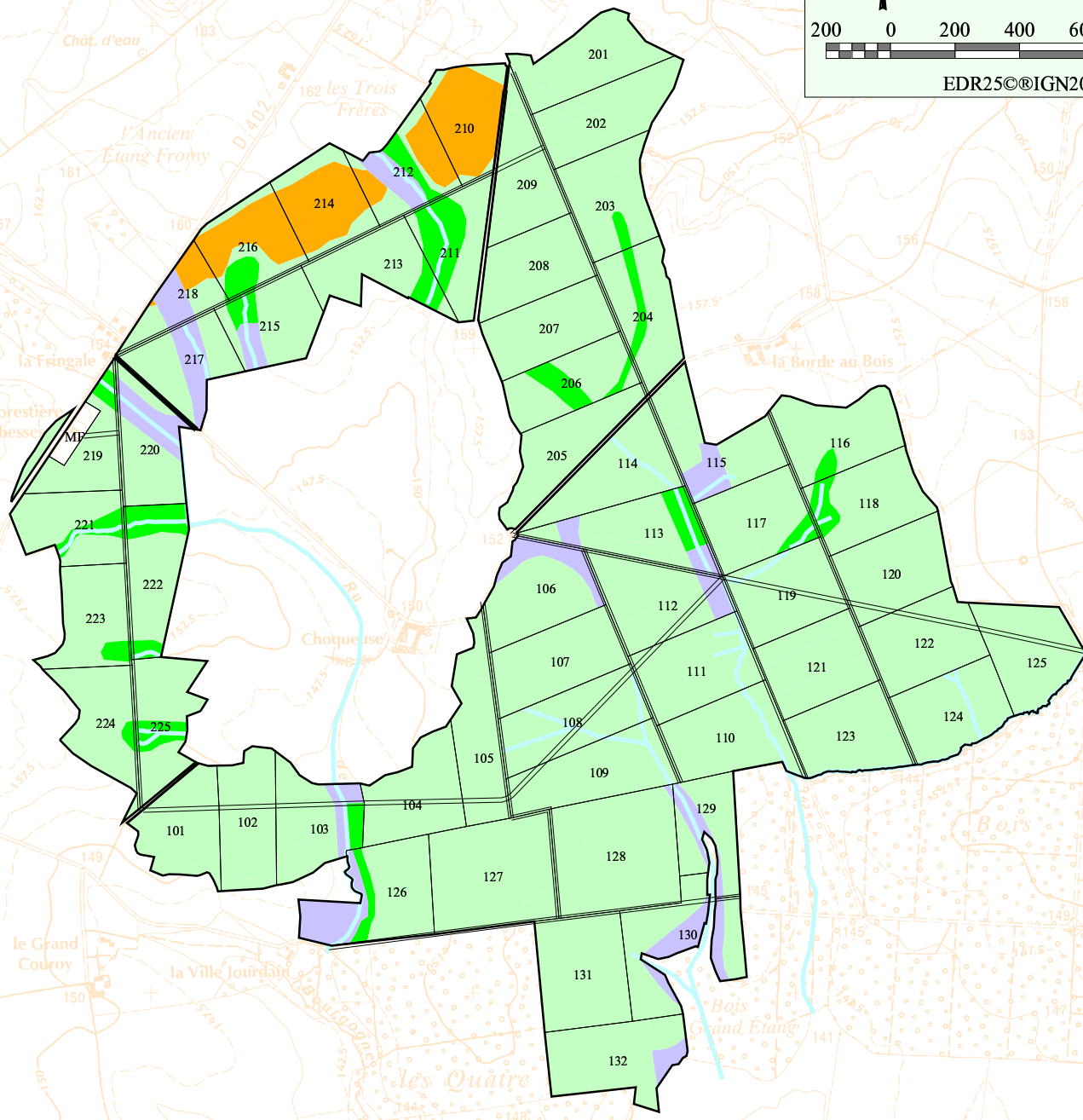


Chêne sessile  
Chêne pédonculé  
Châtaignier  
Frêne

Office National des Forêts  
JPG-8/12/2004

200 0 200 400 600 800 Mètres

EDR25©IGN2004





# FORET DOMANIALE DE CHOQUEUSE

## CLASSEMENT DES PARCELLES

**Legend:**

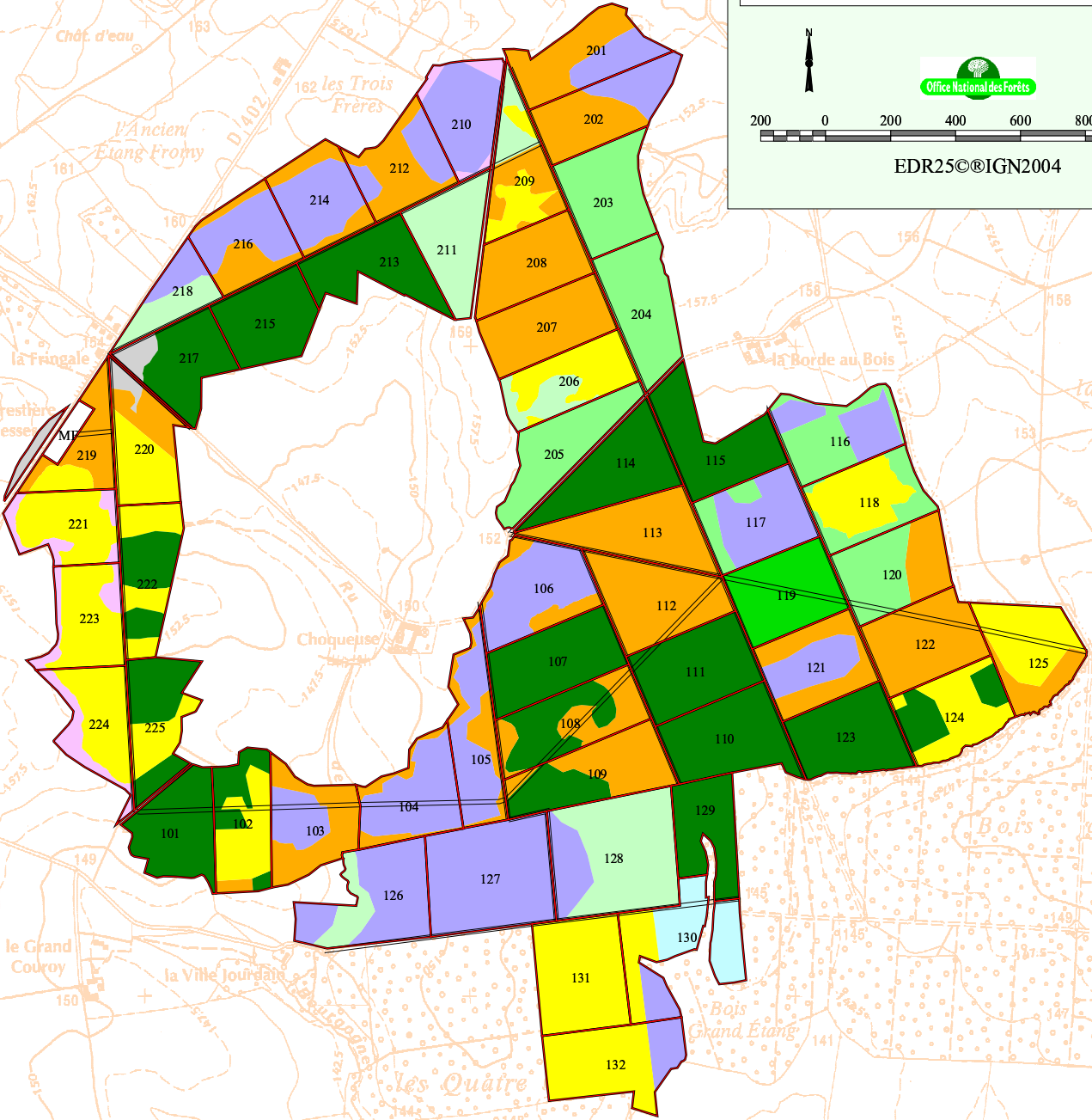
- Régénération
- Reconstitution
- Préparation
- Amélioration GA1
- Amélioration GA2
- Amélioration GA3
- Amélioration GA4
- Jeunesse
- Attente
- Zone d'accueil

Scale: 0 to 1000 Mètres

EDR25©IGN2004




Office National des Forêts

JPG-23/11/2004



# FORET DOMANIALE DE CHOQUEUSE

## TRAVAUX A REALISER

-  Réfection du parking
-  Place de retournement
-  Chemin à empierrer  
réfection du revêtement

Office National des Forêts  
JPG-08/12/2004  
200 0 200 400 600 800 Mètres  
EDR25©©IGN2004

